



Projet de territoire 2030

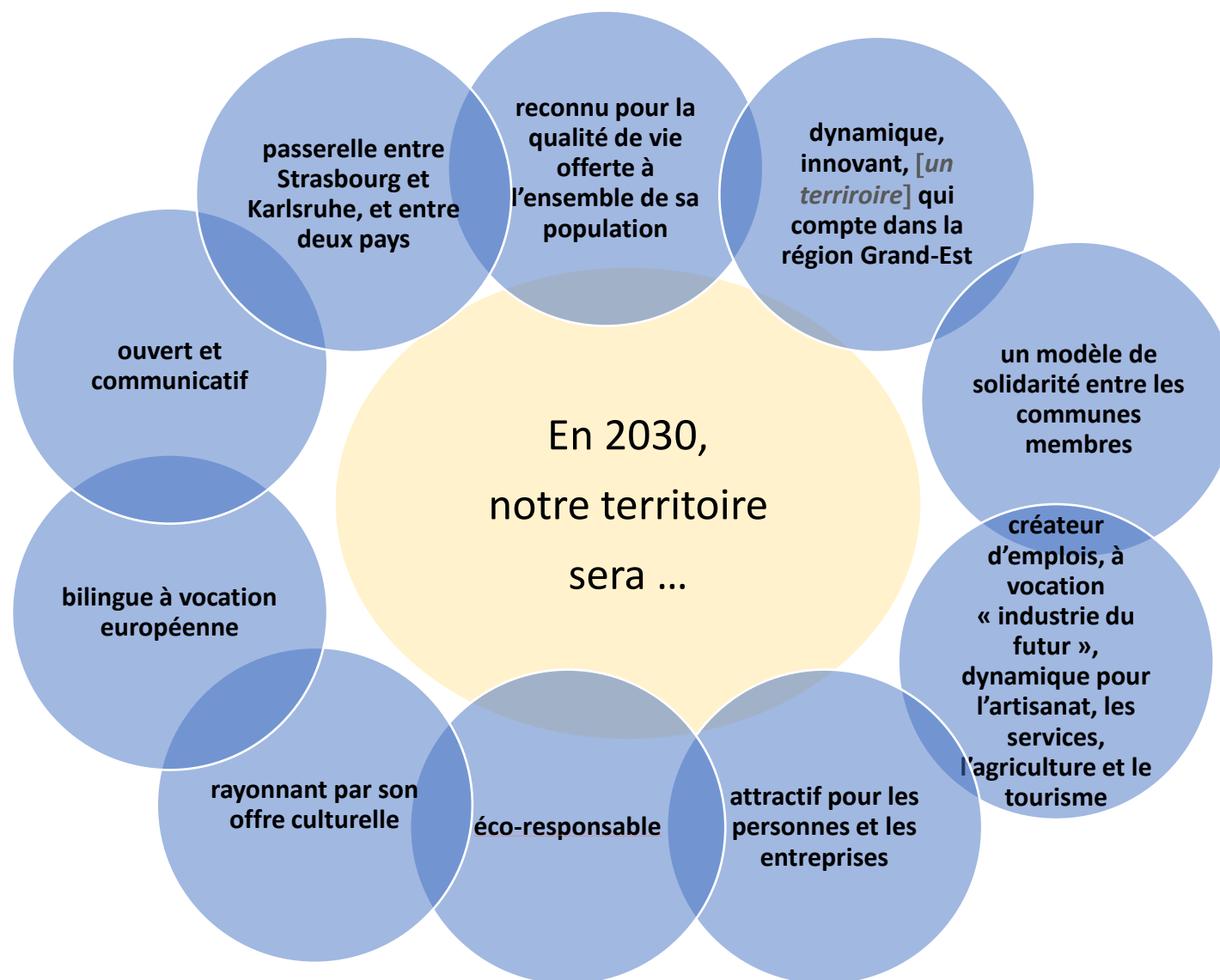
Table des matières

1	Le diagnostic : forces, faiblesses, risques et opportunités de notre territoire aujourd'hui.....	3
2	Vision partagée de notre territoire à l'horizon 2030	4
3	Axes stratégiques pour y arriver	5
4	Déclinaisons thématiques	6
4.1	Axe stratégique 1 : un territoire numérique, créateur de richesses, ancré dans l'industrie et les activités d'avenir.....	6
4.2	Axe stratégique 2 : un territoire reconnu pour la qualité de ses compétences, de ses formations, et de son potentiel d'innovation (voir aussi axe stratégique 5).....	12
4.3	Axe stratégique 3 : un territoire ouvert sur tous les réseaux avec trois mots clefs : très haut débit, interconnexion et mobilité.....	16
4.4	Axe stratégique 4 : un territoire « écrin de verdure » qui offre un cadre de vie exceptionnel dans l'un des espaces les plus denses et dynamiques d'Europe :	20
4.5	Axe stratégique 5 : un territoire qui attire par sa politique culturelle et fait rayonner son identité rhénane et sa position au cœur de l'Europe	23
4.6	Axe stratégique 6 : un territoire solidaire entre les communes membres et ouvert aux coopérations avec ceux qui l'entourent.....	27
5	Carte des profils socio-économiques de la nouvelle France des territoires	30

1 Le diagnostic : forces, faiblesses, risques et opportunités de notre territoire aujourd'hui

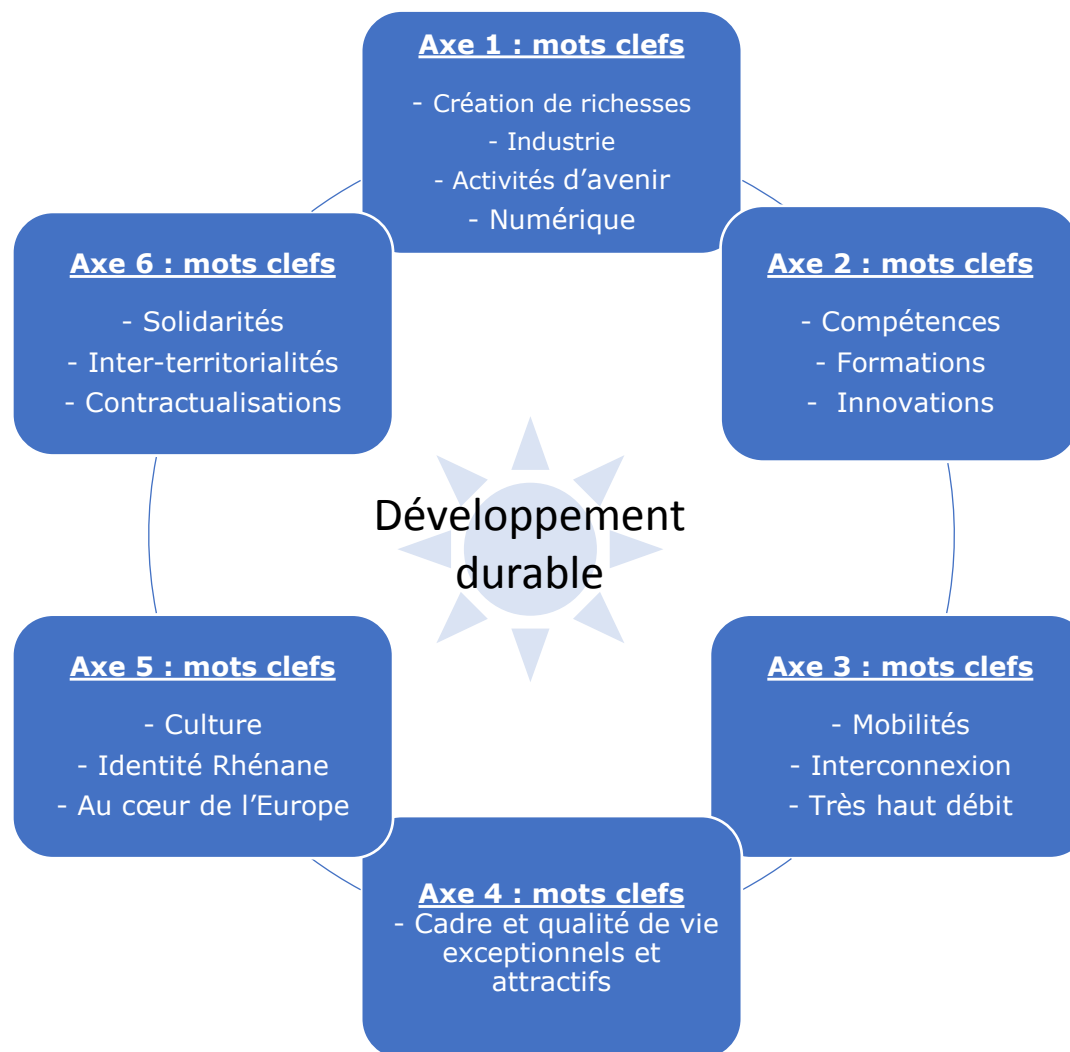
Atouts / Forces	Faiblesses
1. Qualité de vie 2. Bassin d'emploi dynamique et diversifié 3. Forte base industrielle 4. Territoire partie prenante de la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur 5. Population entreprenante 6. Nouvelle organisation territoriale cohérente, innovante et orientée « projets » 7. Finances saines à l'échelle de collectivités locales	1. Territoire enclavé (dt Internet « très haut débit ») 2. Manque de diplômés, notamment ens. sup. 3. Pression foncière 4. Déficit de jeunes dans la pop. totale 5. Attractivité résidentielle en baisse
Risques / Menaces	Opportunités
1. Dynamique asphyxiante des métropoles régionales dt Eurométropole 2. Faiblesse du tertiaire sup sur le territoire 3. Recul du bilinguisme français/allemand 4. Recul de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales 5. Complexité réglementaire et procédurale étouffante pour la conduite des projets d'aménagement	1. CAH 4^e pôle structurel de la dorsale urbaine alsacienne 2. Industrie du futur 3. Arrivée du « très haut débit » 4. Géothermie profonde 5. Friches ferroviaires (Val de Moder – Haguenau -Rastatt) 6. Authenticité du territoire + ressources nature (forêt, proximité Parc naturel régional des Vosges du Nord, ...)

2 Vision partagée de notre territoire à l'horizon 2030



3 Axes stratégiques pour y arriver

Six axes stratégiques au carrefour du développement durable.



4 Déclinaisons thématiques

4.1 Axe stratégique 1 : un territoire numérique, créateur de richesses, ancré dans l'industrie et les activités d'avenir

Augmenter notre **potentiel « d'avenir »** doit être au cœur de nos préoccupations.

Un « territoire d'avenir » est d'abord un territoire capable de garder ses **emplois**, d'offrir des opportunités de développement à ses **entreprises**, d'en implanter de nouvelles - notamment dans les **secteurs d'activité émergents** -, et de **valoriser ses ressources**.

Notre territoire du futur devra prendre en compte les dynamiques de « création de richesse » de demain. Ces dynamiques seront **numériques**, basées sur des « **réseaux locaux d'intelligences** » ouverts sur le monde, mais aussi **écoresponsables**.

Ce qui marque notre territoire aujourd'hui, dans le Grand Est, c'est notre **industrie**. Nous sommes au 5^e rang des 31 zones d'emploi de la Région Grand Est dans ce domaine. Au moment où l'on parle de réindustrialiser la France, il y a là une opportunité à ne pas laisser passer. L'enjeu, c'est l'« usine de demain », « l'usine du futur » ou « l'usine 4.0 » comme disent les Allemands. La préservation et le renforcement de l'économie industrielle de notre territoire seront profondément conditionnés par notre capacité collective à créer un « **territoire industrie du futur** ».

Mais d'autres secteurs méritent notre attention. Il faudra, en même temps, veiller au renforcement de **l'ensemble de notre tissu économique** dans des secteurs aussi importants que l'artisanat, les services aux personnes et aux entreprises, l'agriculture et le tourisme.

Sans oublier de prendre en compte prendre **l'enjeu énergétique...**

Axes de développement pour y parvenir

A1-01. Développer un « **écosystème industriel local** », liant l'ensemble des acteurs - industriels, opérateurs de la formation, réseaux technologiques, institutionnels (Région, Chambres consulaires, ...) pour accompagner le virage vers l' « industrie du futur » de notre territoire et consolider le tissu local

Points d'attention

- En partant de l'existant, les besoins identifiés sur le territoire relèvent clairement du domaine de l'innovation technologique (**mécatronique et numérique**). L'opportunité, dans une telle optique, d'une forte intégration de l'Alsace du Nord » dans les dynamiques régionales, y compris d'outre-Rhin - notamment par un rapprochement opérationnel avec la « Technologie Region » de Karlsruhe -, ne doit pas être perdue de vue.
- Un **projet préfigurateur** est en cours de montage dans ce domaine.
- La méthode pourra être étendue à **d'autres secteurs d'activités**.

A1-02. Assurer la vocation industrielle et économique de notre territoire par des **zones d'activités de qualité**

Point d'attention

La création de la CAH et l'intégration fiscale qui s'en est suivie, permettent à présent d'avoir une **approche optimale** dans la gestion des 26 zones existantes et le développement des zones futures.

A1-03. Aider au « **virage numérique** » de nos petites et moyennes entreprises du secteur de l'économie résidentielle (artisanat, commerce de proximité, services à la personne, etc.)

Point d'attention

L'économie dite résidentielle concerne toutes les entreprises qui produisent des biens et services destinés à la population présente sur un territoire donné. C'est souvent dans ce secteur économique, notamment dans les services « traditionnels », que les **enjeux du « virage numérique » sont les moins perçus**.

A1-04. Tirer profit du potentiel de développement **d'entreprises du domaine agricole**

Point d'attention

Cet axe de développement peut prendre plusieurs formes qui seront développées avec la Chambre d'agriculture. En voici deux :

- ⇒ Faciliter, à l'échelle de la communauté d'agglomération, la mise de place de **circuits courts** du producteur au consommateur.
- ⇒ Accompagner les **entreprises agricoles à forte capacité d'intégration de valeur ajoutée** dans la transformation de leurs produits, à se positionner dans l'économie productive à l'instar, par exemple, d'entreprises tels la ferme ADAM, les œufs BURELAND ou autre SCHWEITZER.

A1-05. Favoriser le développement de **filières de valorisation sylvicole**

Points d'attention

- Ce développement pourra notamment être envisagé sur la base **d'innovations très prometteuses** tel le « bois bionique » proposé par la société Woodoo (Paris).

- Il s'inscrira dans un large **partenariat** avec le **Parc naturel régional des Vosges du Nord, FIBOIS Grand Est**, le **Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges**, etc.

A1-06. Mobiliser pleinement les ressources de **l'économie liée au vieillissement démographique** : la « Silver économie »

Point d'attention

En 2030, on estime que le département du Bas-Rhin aura connu, par rapport à aujourd'hui, une **progression de 45% du nombre de personnes de plus de 75 ans**. Cette évolution nécessitera une adaptation globale du territoire et le développement de produits dédiés dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'habitat, du transport, des loisirs, du sport, de l'alimentation, de la télé-assistance, de l'Internet, de l'assurance, etc.

A1-07. Développer **l'économie sociale et solidaire**

Points d'attention

- Par son approche qui vise à concilier activité économique et insertion sociale, l'économie sociale et solidaire permet de saisir des **opportunités d'activités** qui resteraient fermées autrement. De ce fait, elle peut jouer un rôle dans le **taux d'activité** des actifs d'un territoire.
- A l'échelle du territoire, il s'agirait principalement de favoriser les **synergies entre les acteurs** pour augmenter les prestations en qualité, pouvoir répondre collectivement à des appels d'offres et créer de réels parcours d'insertion efficaces pour les personnes « cibles ».

A1-08. Tirer profit des nouvelles opportunités locales dans le secteur de **l'économie touristique**

Points d'attention

- En complément des projets déjà développés localement par les acteurs touristiques, deux axes - dont la vocation dépasserait, bien sûr, le seul « intérêt local » - sont principalement visés en tant que « nouvelles opportunités ».

⇒ Le massif forestier de Haguenau est en passe de rejoindre le club très fermé des 17 massifs retenus, à l'échelle nationale, pour constituer, à terme, le réseau national des « **forêts d'exception** ».

Ce label contribuera à servir de « phare » au territoire de la communauté d'agglomération, mais aussi à la plaine rhénane, voire à la région Grand Est. Il pourra, de même, contribuer à l'émergence de nouveaux produits touristiques.

⇒ Le potentiel touristique de la **vitalité industrielle de notre territoire**.

La culture et les savoir-faire industriels de notre grand territoire présentent un « potentiel d'intérêt » qui mérite d'être valorisé et qui peut constituer un nouvel axe de développement de la filière touristique de notre territoire. Il pourrait même devenir, le cas échéant, le maillon d'un ambitieux projet régional dans ce domaine.

- Mais des **opportunités plus traditionnelles** ne sont pas à négliger :

⇒ Valoriser les différentes facettes de notre territoire par la **mise en synergie de nos ressources patrimoniales et culturelles**.

⇒ Créer, sur le territoire, des outils de mise en synergie des ressources existantes de type « **pass musées** » et autres.

⇒ Développer des **équipements écoresponsables** d'accueil du public en forêt.

⇒ Développer les **dispositifs d'accueil** sous toutes les formes : gîtes, camping-cars, tourisme fluvial.

⇒ ...

A1-09. Mobiliser nos gisements alternatifs d'énergie dont la géothermie, la méthanisation, etc.
--

Points d'attention

- Dans le contexte de changement climatique et de transition énergétique qui est le nôtre, l'Alsace du Nord a la chance de disposer d'un **centre de recherche mondialement connu et reconnu** dans le domaine de la géothermie, avec une première application industrielle prometteuse. Les développements en cours laissent entrevoir diverses perspectives qui pourraient offrir au grand territoire du nord de l'Eurométropole de nouvelles opportunités de diversifications économiques, notamment dans le secteur agricole.
- De manière complémentaire, d'autres filières - de types **biocombustibles, méthanisation**, etc. - méritent d'être développées.

A1-10. **Promouvoir les métiers de l'artisanat**, secteur d'activité porteur d'emplois et de savoir-faire d'excellence, notamment en partenariat avec la Chambre de métiers d'Alsace

A1-11. Valoriser **l'entrepreneuriat et la culture d'entreprise**

A1-12. Aider les petites et moyennes entreprises à **accéder aux marchés publics**

A1-13. Soutenir la création d'entreprises par le renforcement d'outils tels les **pépinières d'entreprises**, les **incubateurs**, etc.

4.2 Axe stratégique 2 : un territoire reconnu pour la qualité de ses compétences, de ses formations, et de son potentiel d'innovation (voir aussi axe stratégique 5)

Nos compétences, nos formations et notre potentiel d'innovation sont les premières ressources de notre développement futur et constituent un enjeu fort pour l'avenir de notre territoire. Ce thème est complémentaire au thème « Création de richesses – Industrie – Activités d'avenir – Numérique ».

Avec un taux de 19,6 % de diplômés de **l'enseignement supérieur** dans la « population non scolarisée des 15 ans et plus », la zone d'emploi de Haguenau se situe en avant dernière position des 10 zones d'emploi alsaciennes dans ce domaine. Il est donc essentiel de consolider notre « ressource territoriale » dans ce domaine et d'augmenter notre offre en matière de formation supérieure en lien direct avec notre projet de territoire, par exemple dans les **métiers de l'ingénieur**.

Mais d'autres axes de développement sont à prendre en compte, par exemple :

- développer la **culture technique et technologique** du plus grand nombre ;
- devenir un territoire où les personnes, les entreprises et les institutions coopèrent pour **innover, créer, inventer** ;
- mobiliser les **ressources de formation de l'artisanat** ;
- développer la **formation continue** des actifs ;
- offrir un **environnement formatif intéressant** à nos enfants et à nos jeunes.

Si nous n'y prenons garde, notre bassin de formation et d'emploi stagnera et perdra en attractivité au seul profit des métropoles régionales. Alors même que notre « socle économique » est en forte mutation, une telle perspective est à haut risque pour notre avenir de « bassin dynamique et à fort potentiel » (cf. étude CESER citée ci-après), quatrième pôle de développement d'Alsace.

Plus largement, nous ne pouvons ignorer les **défis que le CESER Grand Est atteste pour notre zone d'emploi**. Ils sont deux : « 1. **Rester attractive pour les grandes industries et anticiper leurs besoins** en offrant, notamment aux grands groupes internationaux en place, une offre foncière adaptée ; 2. **Elever le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et attirer les emplois liés à l'innovation et à la création** dans cette zone d'emploi où la **haute technologie est très présente** » (CESER Grand Est, ZEGE, 2017, p. 43)

Axes de développement

A2-01. Devenir un territoire de référence en matière d' « **open innovation** »

Point d'attention

Cela implique prioritairement de :

- ⇒ Favoriser **l'innovation collaborative** par l'animation d'un réseau d'opérateurs locaux (industriels, PME, lycées, universités, acteurs institutionnels).
- ⇒ Contribuer à la mise en place d'un **environnement favorable** pour permettre aux entreprises du territoire (dont les PME) de renforcer leur **capacité d'innovation** (produits + services + process) et donc leur compétitivité.
- ⇒ **Favoriser et fédérer la coopération locale** (coopération inter-entreprises et coopération entreprises-écoles) et la mise en réseau des « compétences + moyens + besoins » présents sur le territoire de l'agglomération et, au-delà, de l'Alsace du Nord et du territoire transfrontalier.

A2-02. Développer fortement la composante « **culture technique et technologique** » en direction des publics les plus larges et en synergie avec l'action de nos voisins allemands, voire nos partenaires suisses

Point d'attention

Cet axe pourrait notamment se traduire par la valorisation de la culture technique et technologique au sein même de nos **instances culturelles (médiathèques, ludothèques, etc.)** et de nos écoles dès le plus jeune âge. Une étape complémentaire pourrait être d'imaginer un **festival ou autre manifestation** dans ce domaine qui pourrait devenir une « marque » de notre territoire.

A2-03. Valoriser les **filières techniques et technologiques** auprès des élèves et de leurs parents

A2-04. Développer une offre de **formation initiale** – en s'appuyant fortement sur **l'apprentissage et l'alternance** - à l'écoute des acteurs économiques locaux et pleinement partie prenante du projet de territoire

A2-05. Renforcer l'offre de **formation supérieure**, notamment universitaire, comme « force motrice » du « système créatif » local

Point d'attention

Nous ne pouvons ignorer, en effet, les **défis que le CESER Grand Est atteste pour notre zone d'emploi** au terme de son étude déjà citée préalablement dans ce document (voir p. 12, dernier alinéa). Sur le plan de l'action, trois axes nouveaux devraient être pris en compte :

- ⇒ Mettre en place une filière de formation aux **métiers de l'ingénieur**, y compris par l'apprentissage.
- ⇒ La mise en place de **nouvelles filières de formation au sein de l'IUT** de Haguenau.
- ⇒ Mettre en place une **offre complémentaire de classe préparatoire** à la filière déjà existante, voire de type « **école internationale** ». Cette composante pourrait aussi contribuer à attirer, sur notre territoire, les catégories d'actifs liés aux emplois des métiers de l'innovation technique et technologique.

A2-06. Développer une offre de **formation continue et de promotion professionnelle** tout au long de la vie, attractive et anticipatrice des mutations

Point d'attention

Les évolutions en cours dans le système industriel sont la partie visible d'une **évolution qui va concerner l'ensemble des acteurs économiques**. Si les tendances lourdes sont en cours depuis quelques décennies, les choses s'accroissent et se renforcent.

A2-07. Développer la formation de tuteurs en entreprises , axée sur la transmission des savoirs et des savoir-faire
--

Point d'attention

Ce point est le complémentaire nécessaire au point A2-04. Il peut servir également de formation de base pour des « **professionnels de terrain** » **appelés à intervenir dans des centres de formation**, principe que l'on pourrait encore développer bien plus qu'il ne l'est déjà sur notre territoire.

A2-08. Développer l' « e-learning »
--

Point d'attention

Les outils numériques sont une aide précieuse à l'**individualisation** des formations et à la **gestion des temps** des uns et des autres. Ils trouvent donc toute leur place dans une approche territoriale de la formation.

4.3 Axe stratégique 3 : un territoire ouvert sur tous les réseaux avec trois mots clefs : très haut débit, interconnexion et mobilité

La **mobilité**, la **qualité des réseaux de communication numérique** et l'**ouverture sur le monde** sont des facteurs importants de la compétitivité des territoires. Ils le seront encore plus demain. Or, le fait est que, à bien des égards, notre territoire connaît aujourd'hui une **situation d'enclavement** au regard des grandes infrastructures de communication.

A titre d'illustration, on peut citer :

- L'accès à l'**Internet très haut débit** pour permettre l'accessibilité territoriale la plus large possible aux nouvelles pratiques dans les domaines tels que la télémédecine, les services à distance pour les entreprises, les services pour les particuliers, la télégestion, etc.
- Le **manque de capacité d'absorption de flux ou de continuité** de certains **axes routiers** (axe Val de Moder-Haguenau - Bischwiller ou Niederbronn – Haguenau - Bischwiller).
- Sur le **plan ferroviaire**, si les liaisons vers Strasbourg sont globalement satisfaisantes, notre territoire est aujourd'hui peu perméable vers le Nord, vers Wissembourg et au-delà de la frontière, sans même parler de l'Est, en direction de Rastatt ou de Karlsruhe.

Il nous faut parvenir à **désenclaver notre position** sauf à risquer de perdre notre place de « territoire de relais de croissance régional »¹ que nous partageons avec Colmar dans l'espace alsacien.

Si nous n'y prenons garde, la situation de « **Finistère** » **alsacien** qui est la nôtre se renforcera encore sous l'effet des pertes de dynamique déjà observables dans les parties septentrionales de l'Alsace. Nous perdrons alors tout espoir de tirer pleinement profit de la dynamique de la **Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur**. Car si la géographie nous place en position très favorable dans cet espace de projet, l'état actuel de nos réseaux de communication nous en marginalise de fait. Or, le potentiel de développement économique de cette région est l'un des plus puissants d'Europe.

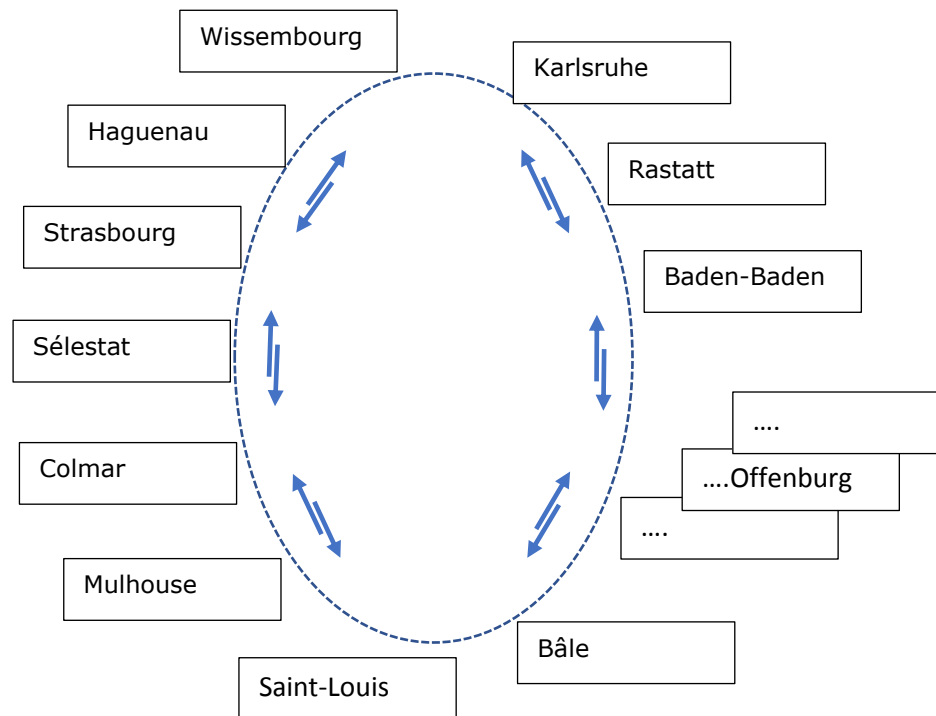
¹ Voir carte en point 5.

Axes de développement pour y parvenir

A3-01 Veiller à ce que le plan de couverture de notre territoire en **réseau « très haut débit »** ne prenne aucun retard et soit même accéléré

A3-02 Pousser à la création d'une **liaison « inter-cités »** très intégrée de l'ensemble des **pôles supérieurs et secondaires** au cœur de la **Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT)**

Point d'attention



Cette proposition pourrait se décliner, à titre indicatif, selon le schéma ci-contre.

Le principe à poursuivre consiste essentiellement à relier efficacement tous les pôles supérieurs et intermédiaires du cœur de la RMT, par une **offre de transport ferroviaire transfrontalière performante, de type « anneau » à double sens**, limitant autant que faire se peut les **ruptures de charge** et les **temps d'attente**.

Les points d'arrêt sur l'anneau sont à considérer comme les **points d'entrée sur les territoires « locaux »**, mais aussi, pour certains, comme **points d'accès aux autres dessertes régionales et autres réseaux de transports nationaux et internationaux** (réseaux ferrés à grande vitesse, aéroports, ...).

A3-03	Intégrer fortement la CA de Haguenau - ainsi que l'ensemble du territoire de l'Alsace situé au nord de Strasbourg -, dans les réseaux de communication de l'axe rhénan
-------	--

Point d'attention

Quatre axes de progrès sont principalement à prendre en compte sans exclure, pour autant d'autres pistes ou opportunités possibles :

- ⇒ **L'axe Sud-Nord (TER)** par une meilleure inscription, sans rupture de charge, de la communauté d'agglomération de Haguenau - mais aussi de l'Alsace du Nord -, dans le couloir ferroviaire Bâle- Mulhouse-Colmar-Strasbourg, se prolongeant, au Nord, vers Landau-Neustadt par Haguenau-Wissembourg.
- ⇒ **L'axe Lauterbourg -Strasbourg**, alliant autoroute, voie ferrée et fleuve, avec un large potentiel de ZA en s'inscrivant dans l'axe Rotterdam-Gênes (dit corridor 24) qui demeure un des premiers axes européens dans le domaine du transport de marchandises.
- ⇒ **L'axe ferré est-ouest Obermodern – Haguenau- Rastatt** actuellement en friche. Cet axe est non seulement susceptible d'être le support d'un ancrage fort de la CAH et de son territoire dans le réseau de transport public de « proximité » de la grande région de **Karlsruhe (Tram-train)**, mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives de liaisons régionales, Ouest-Est **Saarbrücken – Rastatt**.
- ⇒ La fluidification des flux dans l'espace PAMINA s'impose, de même, sur le plan routier. Deux pistes sont à envisager : l'augmentation de la **capacité d'absorption des flux des axes transversaux** les plus stratégiques du côté alsacien (dont la « Voie de liaison Sud » pour l'axe Val de Moder-Haguenau-Bischwiller) ; un nouveau **pont sur le Rhin** devrait, de même, être mis en projet dans cet espace.

A3-04	Doter le territoire de pôles d'échanges multimodaux fonctionnels et attractifs
-------	---

Point d'attention

Dans les gares de niveau « local », la réalisation de parkings suffisamment grands est un point crucial.

A3-05 Mobiliser fortement le potentiel de **développement d'activités tertiaires autour des gares des pôles urbains**

Point d'attention

Il s'agit de mobiliser le potentiel de développement d'activités tertiaires autour des gares des pôles urbains pour **faire pleinement bénéficier lesdites activités de l'accessibilité régionale ainsi offerte** par le réseau TER mais aussi TGV. Les sites qui pourraient être concernés au sein la CAH sont ceux de (ordre alphabétique) : **Bischwiller, Brumath, Haguenau et Schweighouse**.

A3-06 Soutenir les développements du réseau routier (**GCO, contournement de Mertzwiller, ...**) « stratégiques » pour la CAH

A3-07 Concevoir **une offre de transport intra CAH** (multimodale y compris par des « modes alternatifs ») pour relier toutes les communes aux pôles de services et points de connexion avec les réseaux de transport régionaux

Point d'attention

Il s'agit évidemment de ne pas négliger, ici, les potentiels offerts par la création de services partagés d'individu à individu pour la réduction et l'optimisation des déplacements de chacun (co-voiturage, etc.)

A3-08 Créer un **réseau d'axes secondaires pour la circulation douce (cycliste, piétons)** à des fins de mobilité quotidienne et touristique

A3-09 Développer une **offre de véhicules autonomes** et équiper le territoire en **bornes de recharge électrique**

4.4 Axe stratégique 4 : un territoire « écrin de verdure » qui offre un cadre de vie exceptionnel dans l'un des espaces les plus denses et dynamiques d'Europe :

Notre territoire ne manque pas d'atouts. Bien au contraire.

Le territoire de la CAH est couvert à raison de 42 % de sa surface par des **forêts** tout en se situant, par ailleurs, en voisin direct du **Parc naturel régional des Vosges du Nord**.

Riche en **services à la population** et tout proche des métropoles régionales de premier plan que sont **Strasbourg et Karlsruhe**, il offre un cadre de vie exceptionnel. Mais il est aussi, du fait de la densité démographique, en proie à des conflits d'usage de l'espace et du foncier.

Il nous faut donc continuer à articuler le plus harmonieusement possible :

- **attractivité du territoire** pour nos concitoyens (dont les jeunes) et pour les entreprises ;
- **qualité de vie pour tous les âges**, dont qualité du cadre de vie au travail ;
- **gestion économe et de long terme de notre espace** et de nos **ressources environnementales et paysagères**

Si nous n'y prenons garde, des visions à brève échéance, conjuguées à un opportunisme de circonstance, risquent d'atteindre gravement aux potentialités de notre territoire, obérant ses potentialités de développement ou portant gravement atteinte à l'exceptionnalité de son cadre de vie.

Axes de développement pour y parvenir

A4-01	Maitriser notre fiscalité et les coûts d'implantation dans notre territoire pour les habitants et les entreprises.
-------	---

A4-02	Gérer les conflits d'usage et de destination du foncier par un Plan local d'urbanisme intercommunal favorisant un développement cohérent et durable du territoire (économe en foncier et préservant les terres agricoles).
-------	--

A4-03 Mettre en place un **programme local de l'habitat intercommunal** (intégrant notamment les besoins des étudiants et des jeunes cadres).

Point d'attention

La mention de deux catégories d'habitants spécifiques est liée à l'analyse produite par le Conseil économique, social et environnemental de la région Grand Est en matière de défis à moyen terme pour notre territoire (entendu ici par l'approche zone d'emploi de Haguenau), éléments déjà cités (voir p. 12, dernier alinéa).

A4-04 Pousser à la **réhabilitation du bâti ancien** en incitant à la remise sur le marché des logements vacants (en particulier dans les centres des communes)

A4-05 Mettre en oeuvre une politique de « **spécificité** » **des bourgs-centres**

Point d'attention

On pourrait, sous cet angle, cultiver et mettre en évidence une « fonction », « image » ou « vocation » spécifique à tel ou tel bourg au sein de la CAH.

A4-06 Mettre en oeuvre des **contrats de ruralité** et des **mécanismes de solidarité intercommunale**

A4-07 Tirer profit de la taille de notre territoire pour développer les **fonctions tertiaires supérieures** (exemple : filières d'excellence en matière sanitaire)

A4-08	Développer le télétravail
-------	----------------------------------

A4-09	Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et, plus généralement, mettre en œuvre une politique globale à destination des seniors
-------	--

Point d'attention

Ce point vient en résonance avec le point relatif à la « Silver économie ».

A4-10	Anticiper les besoins futurs en matière d'offre foncière pour les entreprises industrielles
-------	--

Point d'attention

Ce point vient en résonance avec le point A1-02

A4-11	Etre un territoire exemplaire sur le plan de l' écoresponsabilité
-------	--

4.5 Axe stratégique 5 : un territoire qui attire par sa politique culturelle et fait rayonner son identité rhénane et sa position au cœur de l'Europe

L'espace rhénan est, de longue date, l'un des « **couloirs** » **majeurs européens**. Lieu de passage et de brassage, il a joué, des siècles durant, une fonction d'interpénétration culturelle entre l'Europe germanique et l'Europe latine. Terre de **tradition libérale** et de **tolérance**, il fut l'un des **épicentres de la Renaissance**. Sur le plan économique, on y inventa le **capitalisme rhénan** et l'**économie sociale de marché**.

Terre d'entrepreneurs et d'inventeurs, l'espace rhénan auquel nous appartenons est, aujourd'hui, l'un des espaces les plus **productifs** et plus les **créatifs** du monde, notamment grâce à ses entreprises « intermédiaires » et ses « fabriques de la connaissance ».

En ce début du XXI^e siècle, la « **biculturalité** » **alsacienne perd en « épaisseur** », et risque, dans quelques décennies, de n'être plus qu'un souvenir. Notre région aura perdu un de ses atouts clefs dans le bassin rhénan : sa capacité à être une **passerelle culturelle entre les deux rives du Rhin** et à pouvoir s'inscrire pleinement dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de cette entité.

Les axes proposés poursuivent principalement deux orientations :

1. Mieux valoriser et coordonner ce qui se fait déjà, dans une vraie optique d'« **offre culturelle territoriale** » à destination de publics cibles, comme les jeunes, par exemple.
2. **Valoriser notre « double culture latine et germanique »** en prenant pleinement en compte l'espace transfrontalier du Rhin supérieur comme espace à vivre et travailler. Mais cela demande que nous poursuivions nos efforts pour un **bilinguisme vivant**, notamment auprès de nos enfants et de nos jeunes ; que nous incitions au renforcement de **formations transfrontalières** notamment dans le **domaine professionnel** et que nous soyons plus actifs sur le plan des **relations transfrontalières entre collectivités**, entre **institutions** et entre **populations**.

Axes de développement pour y parvenir

A5-01	Etre présent dans les réseaux transfrontaliers
-------	---

Point d'attention

Deux niveaux de présence « principaux » sont à prendre en compte prioritairement :

- ⇒ **L'Eurodistrict PAMINA** auquel la Ville de Haguenau est, pour l'heure, la seule collectivité locale (niveau commune ou intercommunalité) membre en ce qui concerne la partie française de ce « groupement européen de coopération territoriale » (GECT).
- ⇒ La participation aux travaux de la **Conférence du Rhin supérieur**, du **Conseil rhénan** et de la **Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur**.

A5-02	Cultiver le bilinguisme français-allemand et le multilinguisme de manière générale, en donnant aussi toute sa place à l' anglais
-------	---

Point d'attention

Par bilinguisme français-allemand, il faut entendre aussi le soutien à la pratique de l'**alsacien**.

A5-03	Définir un cadre de référence et d'action pour un développement culturel d'ambition rhénane , notamment en direction de la jeunesse
-------	--

A5-04 Valoriser les **arts et traditions populaires** locaux dans une approche contemporaine

Point d'attention

Les « cultures » régionales ne restent vivantes que dès lors qu'elles sont capables de rebondir et de continuer à créer du « sens » par leur réinterprétation dans le contexte contemporain, à l'instar de ce qui a pu se produire, en matière d'architecture par exemple, dans le Vorarlberg.

A5-05 Renforcer les **parcours bilingues « français-allemand »**, notamment dans les filières professionnalisantes, techniques et technologiques et renforcer fortement le système des **doubles reconnaissances de qualification**

A5-06 Organiser des **rencontres entre les communes** de notre espace transfrontalier et soutenir les **relations entre établissements d'enseignement** dans le même esprit

A5-07 Coordonner et structurer à l'échelle territoriale, les **initiatives « politiques culturelles à destination de la jeunesse »**

Points d'attention

- Nous avons eu l'occasion de le dire tout au long de cette réflexion : l'attractivité de notre territoire pour la « jeunesse » - plus spontanément attirée par les métropoles - est un **enjeu important pour la vitalité et le développement de notre territoire** et mérite un traitement spécifique. L'offre culturelle est un élément important de cette attractivité. Cet axe concerne des dispositifs tels les Centres de ressources des musiques actuelles, les offres dédiées de nos médiathèques, etc.
- Ce parti pris mérite aussi d'être considéré dans le point suivant.

A5-08	Définir un cadre de référence et d'action pour un développement culturel d'ambition rhénane
-------	--

A5-09	Mettre en place une coordination des politiques culturelles au sein du territoire
-------	--

Point d'attention

Ce point vise plus spécialement la mise en visibilité de la richesse de l'offre culturelle globale de notre territoire pour lui conférer un rayonnement au-delà des « portes » de chacun.

4.6 Axe stratégique 6 : un territoire solidaire entre les communes membres et ouvert aux coopérations avec ceux qui l'entourent.

Ce thème est *au **fondement même de notre projet de territoire.***

Il y est question de **solidarité interne** entre toutes les communes de notre communauté d'agglomération, de mutualisation des moyens et des ressources, de mise en valeur des atouts - *sur la base de son identité propre* - de chacune des composantes de notre territoire. Il y est question aussi de bon équilibre entre milieu rural et milieu urbain, de modalités d'accès aux services à la population, notamment dans le domaine des services publics.

Mais nos axes de développement visent aussi des coopérations et des **solidarités avec des territoires voisins** et avec **d'autres acteurs**, car certaines « clefs de réussite » de notre projet résident partiellement, voire totalement, dans les mains de tiers qui doivent devenir nos alliés et nos partenaires.

Si nous n'y prenons garde, nous risquons d'entrer dans une dynamique de **dispersion des moyens**, de **saupoudrage** des ressources sur la base d'un égalitarisme mal compris. Une telle situation serait improductive pour nos citoyens et nos entreprises et, de manière générale, pour l'attractivité de la destination « territoire de la CAH de Haguenau ».

Axes de développement pour y parvenir

A6-01	Garantir un bon équilibre entre milieux ruraux et urbains dans tous domaines, notamment résidentiel.
-------	---

A6-02	Réussir la démarche d'accès des « services à la population » à l'échelle du territoire en lien avec le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
-------	--

A6-03 Maintenir les **équilibres entre commerce de périphérie**, commerce de **centre-ville** et commerce de **proximité** (en particulier en milieu rural)

Point d'attention

Dans cet esprit, une première étape est d'ores et déjà engagée sur la base d'un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole pour la constitution d'un **observatoire du commerce** sur notre territoire.

A6-04 Créer les conditions d'un **développement respectueux de l'identité du territoire** et de ses **communes**

A6-05 Offrir à toutes les communes un **service informatique centralisé** (y compris archivages et développement des services dématérialisés) et leur permettre de jouer un rôle de porte d'entrée du territoire pour leurs habitants

A6-06 Offrir aux populations rurales un **accès aux mêmes services** que celles des villes

Point d'attention

Cet axe ne présuppose en aucun cas un saupoudrage des services à travers le territoire. En revanche, il suppose une réflexion et une approche ciblées pour mobiliser des moyens aussi divers que les « téléservices », les offres de transports adaptées et la mobilisation de la commune comme « porte d'entrée du territoire » pour les habitants.

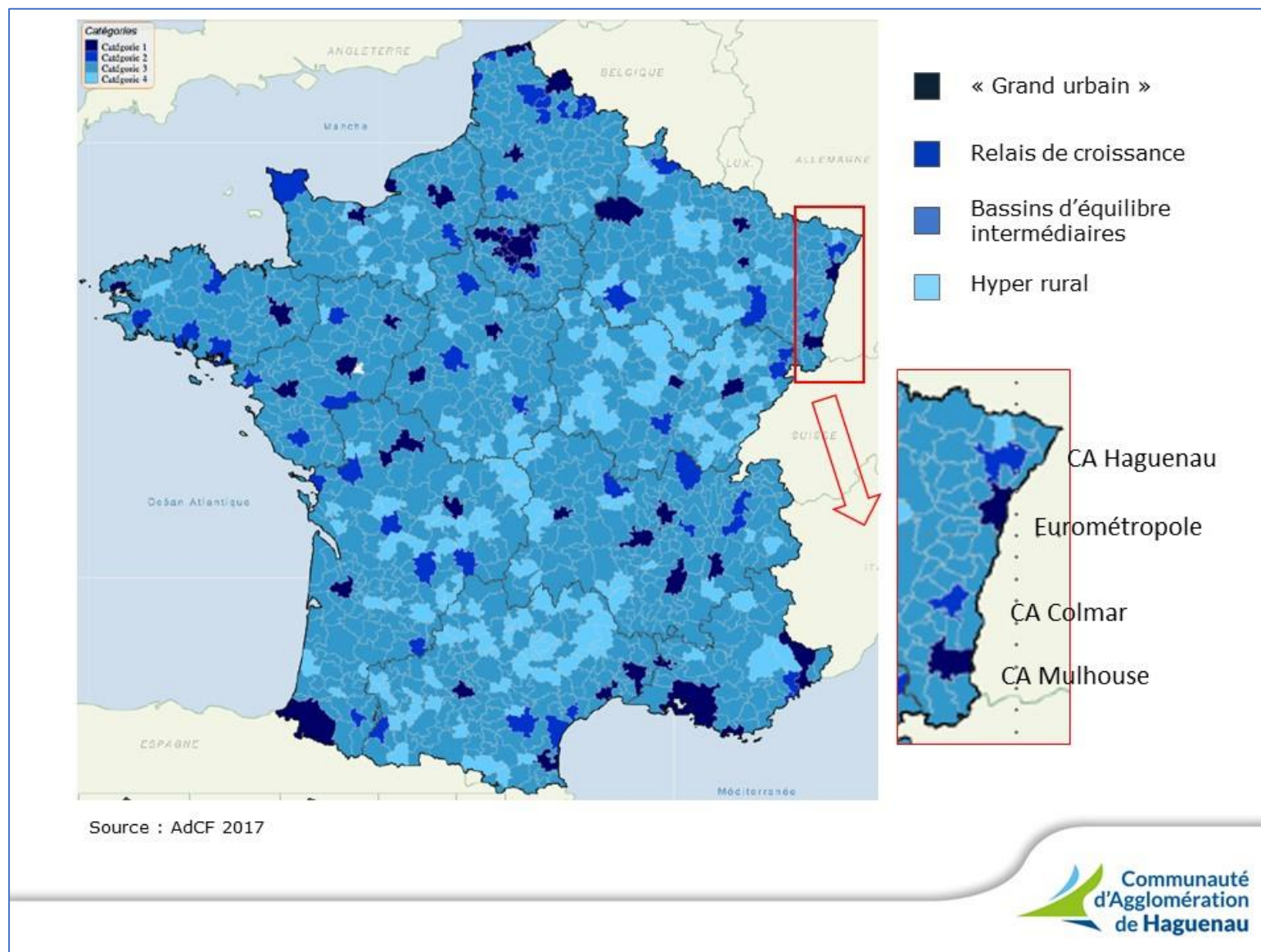
A6-07 Assurer le **développement de toutes les communes membres** de la CAH

A6-08 **Mutualiser nos équipements**

A6-09 Poursuivre la **coopération avec les territoires voisins** (Alsace du Nord, PAMINA, Eurométropole, ...)

A6-10 Développer des **contractualisations avec des partenaires institutionnels** autour de notre projet de territoire (Europe, Etat, Région, Département, Chambres consulaires, ...).

5 Carte des profils socio-économiques de la nouvelle France des territoires (AdCF 2017)





Projet de territoire 2030

Annexe

Table des matières

1	Présentation de la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH)	4
1.1	Approche globale dans une vision régionale et transfrontalière	4
1.2	Carte de la CAH et composition communale	5
2	Caractéristiques et positionnement de la CAH (et de son territoire élargi) dans le contexte régional et transfrontalier	6
2.1	Population : un territoire très dense, dynamique démographiquement, mais en déficit de jeunesse	6
2.2	Un territoire plutôt moins dense en emplois que les autres en comparaison régionale, avec un taux d'emplois tertiaires - notamment publics- plutôt faible, une très forte régression des emplois agricoles, mais un des taux d'activité les plus élevés du Grand-Est	8
2.3	Un déficit de diplômés de l'enseignement supérieur	8
2.4	Un territoire dont la structure économique demeure fortement industrielle	10
2.5	Un territoire à fortes spécificités transfrontalières sur la façade rhénane de la région « Grand-Est »	11
2.5.1	Le travail frontalier est une composante importante de la structure globale des zones d'emploi de l'Alsace du Nord	11
2.5.2	Une économie locale à très haut niveau d'investissements étrangers dont « allemands de proximité »	12
2.5.3	Un territoire marqué par le dynamisme du Rhin supérieur	13

2.6	Un territoire dont l'enclavement relatif, y compris pour l'accès au « très haut débit », ne permet pas de tirer pleinement parti du dynamisme économique et entrepreneurial des Länder voisins.....	14
2.7	Un territoire très impliqué dans la sauvegarde et la reconquête de la biodiversité, et le développement durable de manière générale	15
3	Cartographie complémentaire	18
3.1	Carte des zones d'emplois d'Alsace	18
3.2	Carte des espaces de coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur (Eurodistrict PAMINA, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, etc.)	20

1 Présentation de la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH)

1.1 Approche globale dans une vision régionale et transfrontalière

Le territoire de la CAH est **l'ensemble le plus septentrional** de la « **dorsale métropolitaine alsacienne** ».

Territoire pivot de l'Alsace du Nord, la CAH est un pôle d'emploi et de services au cœur d'un vaste bassin de vie de quelque **250 000 habitants**.

Il structure une aire géographique fortement influencée par les deux métropoles régionales que sont **l'Eurométropole de Strasbourg** au Sud, et **Karlsruhe** (pays de Bade) au Nord.

Née le 1^{er} janvier 2017 de la **fusion volontaire** de 4 communautés de communes, la CAH constitue, avec ses **95 665 habitants¹** et ses **36 communes**, le **quatrième pôle urbain d'Alsace**, après celui de l'Eurométropole de Strasbourg, de la CA de Colmar et de celle de Mulhouse.

La CAH se situe au **10^e rang** (population) des 149 intercommunalités à fiscalité propre de la **Région Grand-Est**.

La CAH est, avec l'Eurométropole, l'un des rares établissements publics de coopération intercommunale à



Eurodistrict PAMINA

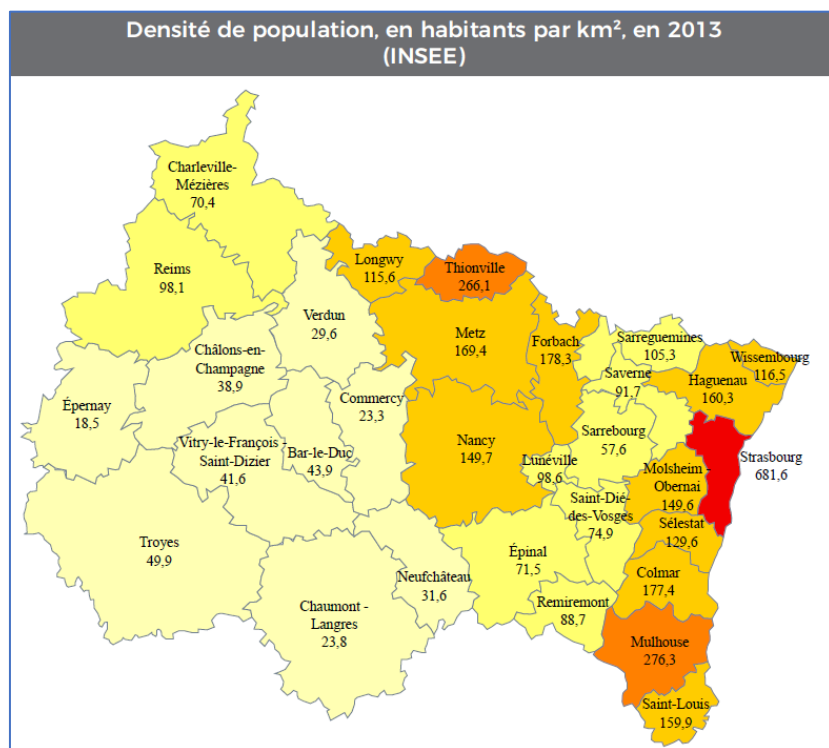
fiscalité propre ayant une **administration unique avec la ville centre**.

Elle est partie prenante du **SCOT de l'Alsace du Nord (SCOTAN)**, du **Pays de l'Alsace du Nord (AdéAN)** et du **GECT Eurodistrict PAMINA**.

¹ Base : populations municipales, millésimes 2015, légales au 1^{er} janvier 2018.

2 Caractéristiques et positionnement de la CAH (et de son territoire élargi) dans le contexte régional et transfrontalier

Pour traiter de cette partie, nous nous appuyerons pour beaucoup sur l'étude comparative des 31 zones d'emploi de notre espace régional² que le CESER Grand-Est a publié en juin 2017.



2.1 Population : un territoire très dense, dynamique démographiquement, mais en déficit de jeunesse

En termes de population, la **zone d'emploi de Haguenau** (201 727 habitants, 2013) **se situe au 10^e rang des 31 zones d'emploi du Grand-Est** et au **3^e rang alsacien** après Strasbourg et Mulhouse.

Elle fait partie (160,3 habitants au km²) des ZE les plus denses du Grand-Est (7^e rang sur 31) à l'instar de 8 autres ZE d'Alsace.

Ces facteurs sont une donnée importante, notamment en matière de **potentiel de renforcement des transports publics** et **autres réseaux** de communication dans la plaine d'Alsace.

Il est intéressant de noter que la **CAH³ représente quelque 40 % de la population de la ZEH.**

² Source : CESER Grand-Est, *Situation des 31 zones d'emploi de la Région Grand-Est – Atouts, défis et fractures*, juin 2017, référencée par CESER, ZEGE, dans le cadre de ce travail.

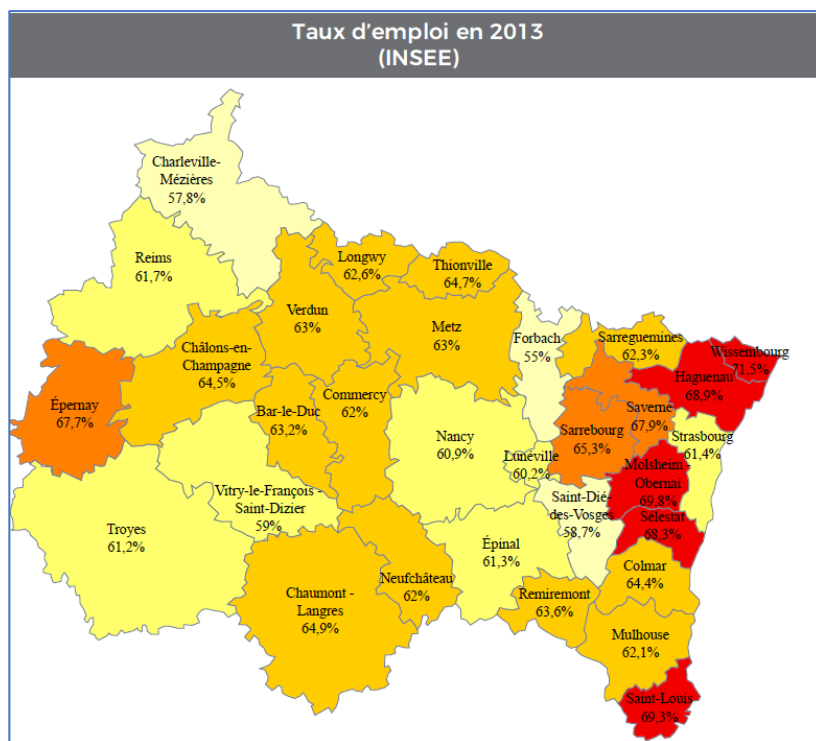
³ Par CAH, il faut entendre ici « part de la CAH incluse dans la zone d'emploi », ce qui, à vrai dire, est le cas de la très grande partie du territoire de la communauté d'agglomération à l'exclusion de la commune de Brumath et de 6 autres communes de l'ancienne CC de la région de Brumath. Trois communes de cette ancienne CC sont toutefois incluses dans le périmètre de la ZE de Haguenau, à savoir, Kriegsheim, Mommenheim et Rottelsheim.

En termes de croissance de la population entre 1990 et 2013, il est notable que la ZEH ait capté **11%** (+ 29 879 habitants) **de la croissance de population de l'ensemble de la Région Grand-Est** (+ 274 442 habitants), dans laquelle, là-encore, les 10 ZE alsaciennes se sont montrées les plus dynamiques.

Si l'on s'intéresse au **vieillissement de la population**, la ZEH se situe au **23^e rang** des 31 ZE pour son taux de plus de 60 ans (**23,2 %**) dans la population totale (Wissembourg se situe au dernier rang dans ce domaine : 20,7 %). Mais ces données ne doivent pas tromper et laisser conclure à des ZE « jeunes ».

Si l'on regarde, du coup, **l'indice de vieillissement** (taux des plus de 60 ans / taux des moins de 20 ans), la **situation se présente moins favorablement**. Les deux ZE de l'Alsace du Nord scorent respectivement à **73,3 % (Haguenau)** et **74 % pour Wissembourg** du fait de leur **déficit en moins de 20 ans**, derrière celles (ordre géographique) de Strasbourg, Molsheim, Sélestat, Mulhouse et St Louis en Alsace, et, par ailleurs, de Thionville, Metz, Nancy, Lunéville, Châlons-en-Champagne et Reims (score le plus favorable avec 62,2 %, suivi par Strasbourg : 62,9 %). Pour repère, l'indice est de **80,2 % pour l'ensemble de la Région Grand-Est** et de **78,4 % pour l'ensemble de la France** métropolitaine.

L'attractivité de notre territoire pour les familles d'actifs avec des jeunes (mais aussi de jeunes actifs) est donc un vrai enjeu pour notre territoire. Pour y répondre globalement, 3 axes méritent d'être particulièrement pris en compte : la **formation**, notamment supérieure – dont les filières par apprentissage ; la **mobilité**, en décroissant l'Alsace du Nord ; la capacité d'**accueil de familles d'actifs** dans les secteurs en développement, ce qui nécessite aussi le développement d'**offres d'emplois** dans ces domaines, et de **logements** adaptés, sur notre territoire et le renforcement des **aménités** dans des domaines tels la culture, les loisirs, la santé, ... notamment en direction des jeunes.



Source : CESER Grand-Est, ZHGE, 2017

2.2 Un territoire plutôt moins dense en emplois que les autres en comparaison régionale, avec un taux d'emplois tertiaires -notamment publics- plutôt faible, une très forte régression des emplois agricoles, mais un des taux d'activité les plus élevés du Grand-Est

Avec **66 998 emplois** (2013), la zone d'emploi de Haguenau se situe au **9^e rang régional**. Pourtant, si l'on s'intéresse à la **densité en emplois** selon le rapport « nombre d'emplois/population municipale totale de la zone », elle ne se situe plus qu'au **21^e rang régional** avec une densité de **33,2 %**. A titre indicatif, le taux moyen régional est de 35,9 %, le taux médian de 37 % et la densité régionale de 38,4 %.

En ce qui concerne **l'emploi tertiaire marchand**, notre ZE n'occupe que le **19^e rang régional** (32,2 % de l'emploi total).

Pour **l'emploi tertiaire non-marchand** (éducation, santé, action sociale, administration, ...), elle occupe le **28^e rang sur 31**, même si ce secteur a connu localement une **croissance d'effectif de 10 %** (0,4 % pour l'ensemble du Grand-Est) **entre 2008 et 2013**, soit l'un des deux taux les plus dynamiques de la région avec celui de la ZE de Langres.

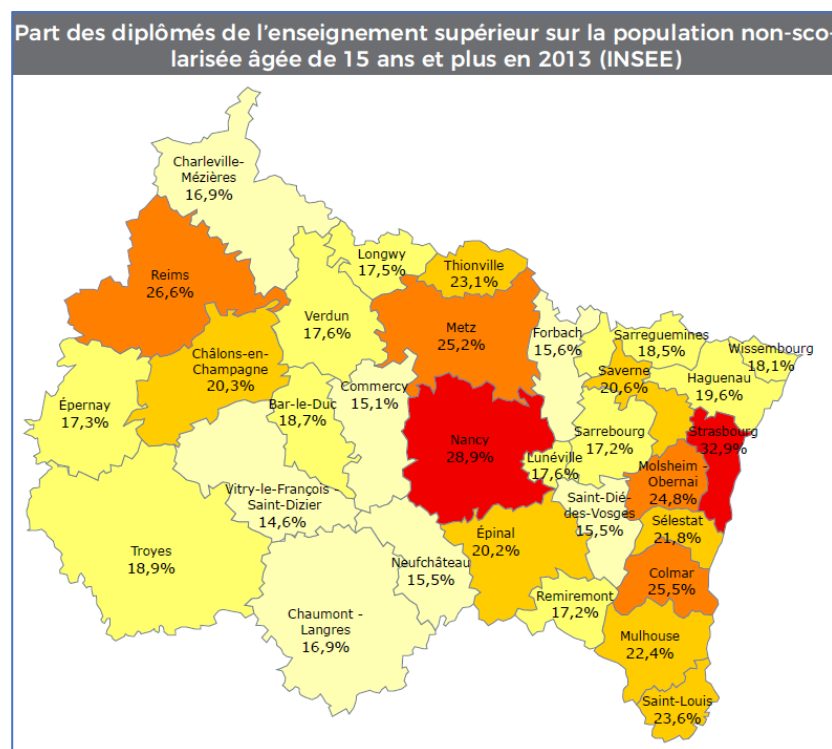
2.3 Un déficit de diplômés de l'enseignement supérieur

Avec un taux de **19,6 %** de diplômés de l'enseignement supérieur dans la « population non scolarisée des 15 ans et plus », la zone d'emploi de Haguenau se situe en **avant dernière position des 10 zones d'emploi alsaciennes**.

On notera, en passant, que, sur ce point, la Région Grand-Est ne se situe qu'en 8^e position sur 13 au plan national.

De plus, alors même qu'en termes **d'emplois dans la « conception-recherche »**, les zones d'emploi alsaciennes – dont celle de **Haguenau** (2,5 % d'emplois de ce type dans l'emploi total) - se situent, régionalement, plutôt en bonne posture avec celle de Nancy, la Région Grand-Est **ne se positionne guère qu'au 11^e des 13 régions françaises** (2,2 % d'emplois de ce type – hors Ile de France - pour la France métropolitaine ; 1,8% pour la région de Grand-Est).

Il y a dans ces deux domaines, de toute évidence, des marges de progrès qui sont autant de **défis à relever**, autant à l'échelle de notre territoire qu'à l'échelle régionale.



Source : CESER Grand-Est, ZHGE, 2017

2.4 Un territoire dont la structure économique demeure fortement industrielle

Sur les 44 000 emplois que totalise la CAH, **un emploi sur trois** est **directement lié à l'industrie**⁴, ratio très supérieur à ce qu'il est dans le Grand-Est⁵ de manière générale.

De plus, 22.4 % (OREF Alsace 2015), soit près du quart **des emplois du secteur industriel alsacien se situent en Alsace du Nord** (au sens large : Secteur de Haguenau-Wissembourg + Saverne-Alsace-Bossue).

Les entreprises industrielles du territoire sont d'ores et déjà très fortement impliquées dans les **dynamiques « usines du futur »**, à l'instar des entreprises de la région de Karlsruhe et Stuttgart, auxquelles elles sont souvent affiliées (SEW USOCOME, SCHAEFFLER France, TRUMPF machines-outils, ...). Cette mutation concerne évidemment aussi d'autres entreprises de notre territoire dont certaines ont d'ailleurs renforcé leur position locale ces dernières années.

Si l'on étend le regard à l'ensemble de la zone d'emploi de Haguenau (notons que la **CAH**⁶ **regroupe près de 57 % des emplois de ladite zone**), il est tout à fait remarquable de constater qu'elle se place au **5^e rang** des 31 ZE du Grand-Est pour l'**emploi industriel** (18 256 emplois, soit 27,2 % de l'emploi total) après (par ordre décroissant) les ZE de Mulhouse : 30 896 emplois ; Strasbourg : 28 368 emplois ; Metz : 24 244 emplois ; Nancy : 20 362 emplois ; confirmant le caractère demeuré très industriel de notre territoire.

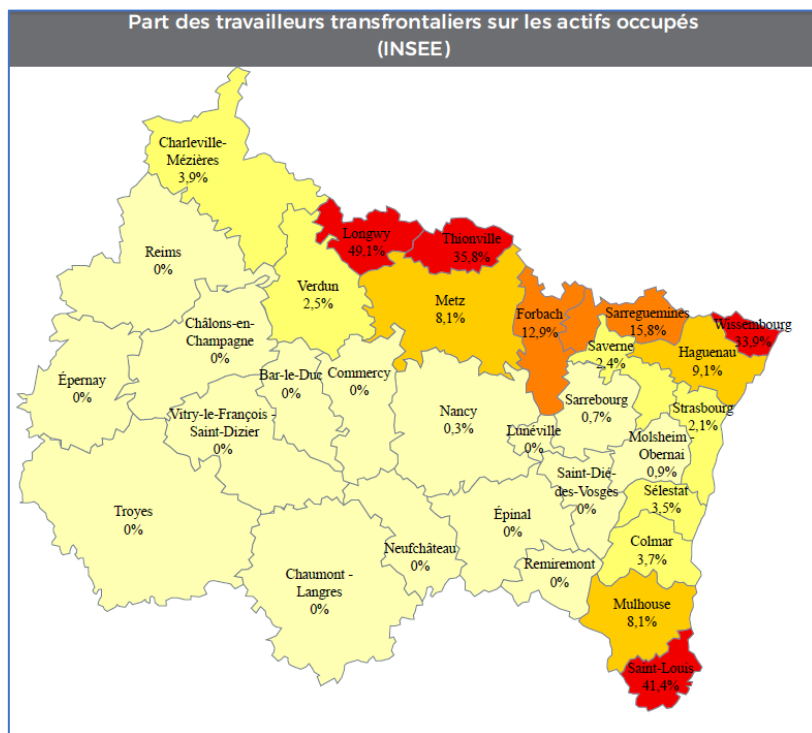
⁴ Si on inclut les emplois intérimaires, par exemple, catégorisés par l'INSEE dans la catégorie des emplois de service. Ils sont, pour une bonne part, liés à l'industrie dans notre territoire.

⁵ Sur la base de la classification « littérale » de l'INSEE, 1 emploi sur 6 est classé en emploi « industriel » pour le Grand-Est. Il est de 1 sur 4 pour le territoire de la communauté d'agglomération.

⁶ Voir remarque 4.

2.5 Un territoire à fortes spécificités transfrontalières sur la façade rhénane de la région « Grand-Est »

2.5.1 Le travail frontalier est une composante importante de la structure globale des zones d'emploi de l'Alsace du Nord



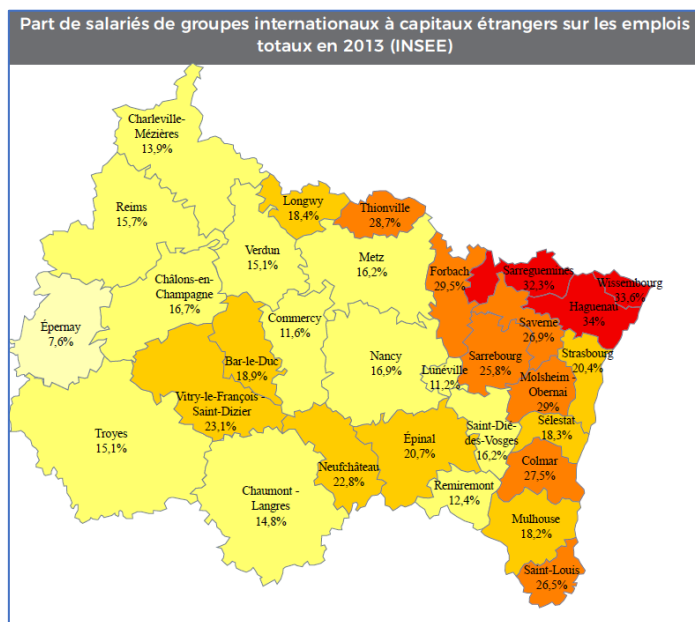
Source : CESER Grand-Est, ZEGE, 2017

Avec **33 % de frontaliers** parmi les actifs, la **zone d'emploi de Haguenau** se situe, sur le plan de la « structure de l'emploi des actifs » devant celle de **Wissembourg**.

Toutefois, avec **9,1 % d'actifs frontaliers**, cette dernière se classe au **7^e rang régional**.

De plus, en termes d'effectif de population d'actifs, la zone d'emploi de Haguenau est **5 fois plus grande** que celle de Wissembourg

2.5.2 Une économie locale à très haut niveau d'investissements étrangers dont « allemands de proximité »

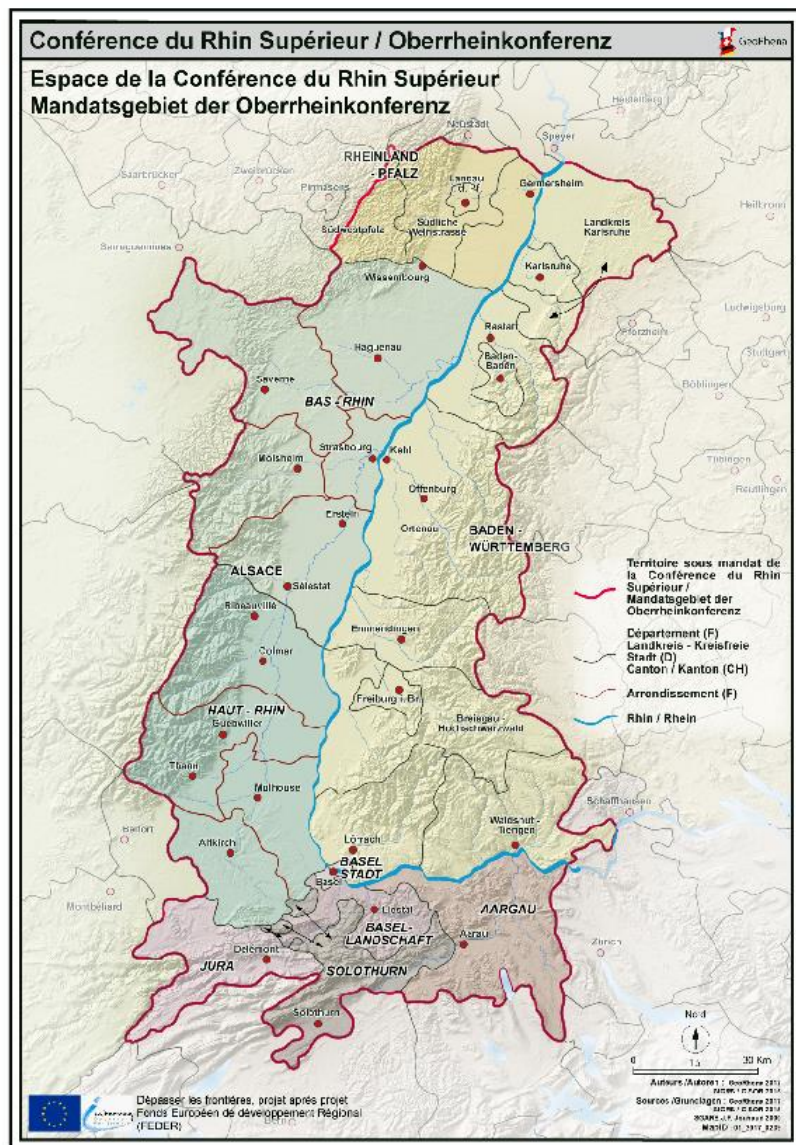


Source : CESER Grand-Est, ZEGE, 2017

La zone d'emploi de Haguenau se situe au **5^e rang régional** pour son nombre d'emplois (22 377 en 2013) liés aux groupes à capitaux étrangers après celles de Strasbourg (62 203), Nancy (37 052), Metz (33 332), Mulhouse (29 205), Colmar (24 158) et Reims (23 138).

Elle se situe en **1^{ère} place** pour la part de ce type d'emplois (**34 %**) dans **l'emploi total**.

Le CESER note : « Pour les seules **entreprises manufacturières**, elles réalisent **60% du CA des zones alsaciennes** (...). Historiquement, c'était surtout le fait d'implantations nouvelles d'investisseurs, **souvent allemands**, avec des localisations privilégiant notamment les zones germanophones en Alsace et en Moselle Nord et Est. Cette phase explique les très fortes présences d'entreprises à capitaux étrangers à Haguenau, mais aussi à Wissembourg (33,6%), Sarreguemines (32,3%), Forbach (29,5%) ou Molsheim Obernai (29%). A présent, ces investissements sont de plus en plus caractérisés par des opérations de reprise d'entreprises ou d'extension de l'existant, et concernent également les services » (CESER, ZHGE, p.23).



2.5.3 Un territoire marqué par le dynamisme du Rhin supérieur

Pour mémoire, l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur est un espace franco-germano-suisse constitué par les quatre territoires suivants : **Alsace, Suisse du Nord-Ouest, Sud du Palatinat et une partie du Pays de Bade.**

Ce territoire est aujourd'hui un territoire de projet officiellement reconnu par les Etats concernés sous l'appellation « **Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur** »⁷ (RMT).

Ce territoire en « devenir » est **l'un des plus dynamiques d'Europe** mais nécessite d'être « boosté » par l'ensemble de ses composantes, non seulement pour le rester mais encore pour progresser et garder tout son attrait et son excellence.

Le constat fait pour le pilier science de la RMT mérite d'être étendu au-delà de ce seul pilier : « (...)° Une conclusion provisoire de cette étude pourrait être la suivante : le **potentiel scientifique du Rhin supérieur est considérable**, il est assez orienté vers les collaborations nationales et internationales (ce qui n'est pas étonnant pour un système scientifique marqué par l'excellence), mais il reste **beaucoup de marge pour une politique de cohérence territoriale transfrontalière.** » (in Jean-Alain Héraud, *Indicateurs de science et technologie pour le Rhin Supérieur - Rapport de l'étude intitulée « analyse scientométrique de l'espace du Rhin Supérieur », Université de Strasbourg – Beta, 2012, p.28)*

⁷ La création de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT) du Rhin supérieur a débuté en 2006 à l'occasion du 10^e Congrès Tripartite à Fribourg en Brisgau (...). Lors du 11^e Congrès Tripartite (2008) ayant pour thème « En marche vers un modèle de développement et de coopération », les acteurs du monde de la

La création d'un « groupement européen de coopération territoriale », en 2016, pour porter le campus universitaire européen du Rhin supérieur EUCOR, est une brique importante à la consolidation de cet espace de projet qui en appelle d'autres.

La RMT en quelques chiffres (source : site de la RMT, données publiées en 2014 sur base 2012 pour les variables population, étudiants et PIB) :

- **6 millions d'habitants** (Baden : 2 417 000 h. ; Alsace : 1 852 000 hab. ; cantons suisses : 1 421 000 hab. ; Südpfalz : 300 000 hab.)
- Densité de population : **278 h/km²**
- **199 100 étudiants** dans l'enseignement supérieur
- PIB : **234 milliards d'euros**, soit **39 331 euros par habitant**
- **Plus de 160** écoles supérieures, instituts de recherche et universités

Pour situer les choses en termes de PIB (données 2013 pour les chiffres qui suivent), par exemple, celui de la RMT s'élève à **plus du tiers du PIB de l'Ile de France** (lui-même 5^e PIB mondial par régions) et dépasse, par habitants, celui de l'actuelle région Rhône-Alpes-Auvergne (2^e rang national par régions et par habitants) qui s'élève à 243 milliards d'euros, soit 31 179 euros par habitants (cf. CCI Auvergne et CCI Rhône-Alpes, *chiffres clefs*, 2016).

2.6 Un territoire dont l'enclavement relatif, y compris pour l'accès au « très haut débit », ne permet pas de tirer pleinement parti du dynamisme économique et entrepreneurial des Länder voisins

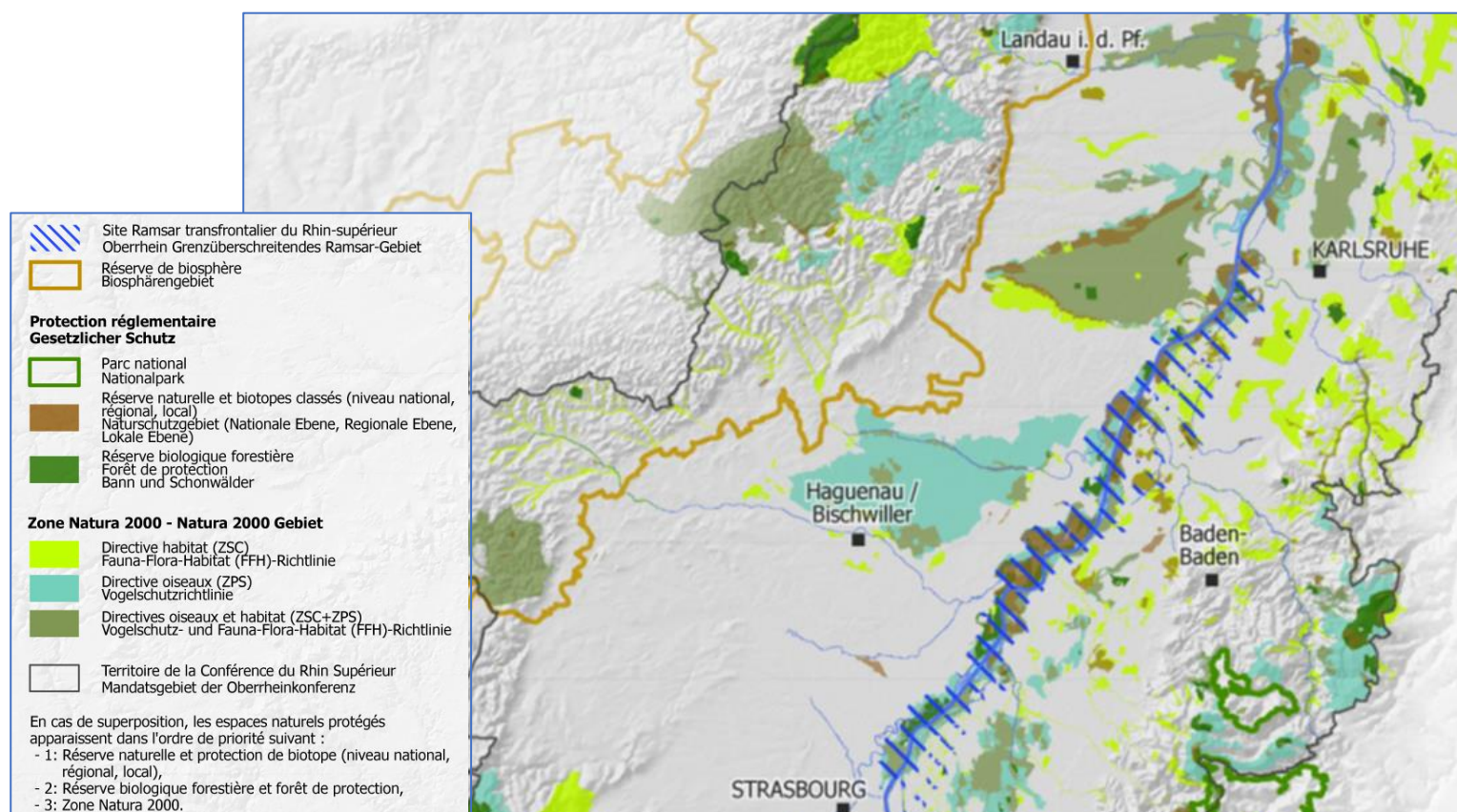
L'examen des réseaux de transports publics et des axes routiers fait apparaître **l'Alsace du Nord comme une « cluse » dans l'espace du Rhin supérieur**. A hauteur de la frontière Nord avec l'Allemagne, l'ensemble des réseaux, côté allemand, se replie (selon axe-Nord-Sud) sur la rive droite du Rhin et, côté français, est très orienté sur la seule métropole strasbourgeoise. Il fait apparaître, schématiquement, **l'Alsace du Nord comme « finistère » de l'espace alsacien**. La première carte figurant dans ce document laisse deviner cette situation qui joue défavorablement pour l'attractivité de ce territoire : pour les entreprises, pour les jeunes et pour les actifs du « tertiaire supérieur » qui en sont les forces vives stratégiques.

politique, de la science, de l'économie et la société civile se sont engagés à construire ensemble la RMT, en signant la « Déclaration commune pour une Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ». La RMT fut reconnue officiellement par les Etats nationaux concernés (Allemagne, France et Suisse) en 2010 lors du 35^{ème} anniversaire de la Commission Intergouvernementale franco-germano-suisse à Offenburg. » (source : <http://www.rmtmo.eu/fr/region-metropolitaine/la-demarche-de-region-metropolitaine-trinationale-du-rhin-superieur/le-calendrier-du-processus-de-creation.html>)

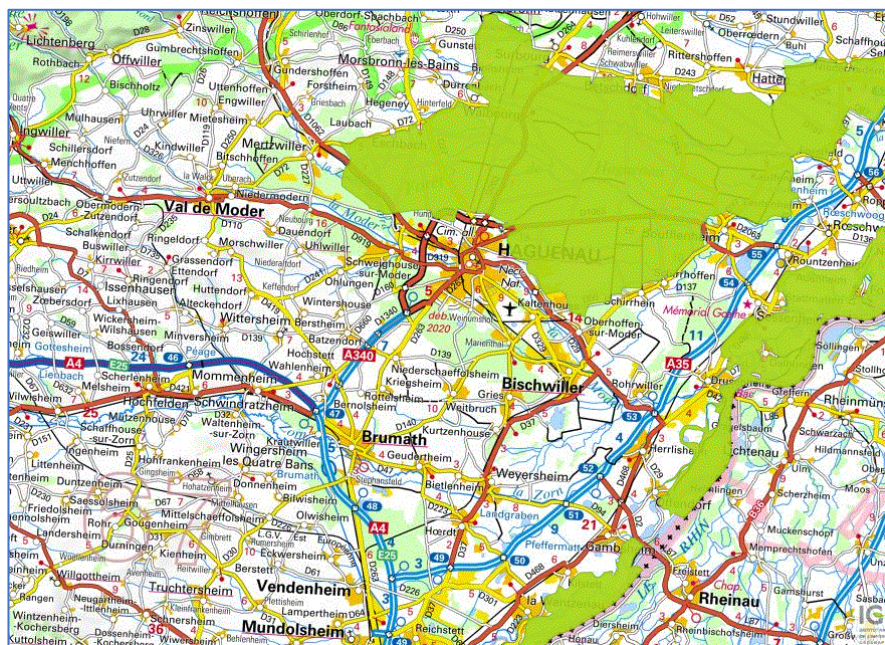
Le **même constat vaut toujours pour l'accès au « très haut débit »** même si la couverture de notre territoire est maintenant programmée. Il n'en demeure pas moins que le retard pris dans ce domaine est une entrave à l'attractivité résidentielle et économique du Nord de l'Eurométropole notamment pour les jeunes entreprises à fort potentiel d'innovation.

2.7 Un territoire très impliqué dans la sauvegarde et la reconquête de la biodiversité, et le développement durable de manière générale

A titre d'illustration, on se référera à la carte suivante (source : conférence du Rhin supérieur – GeoRhena ; carte complète en annexe).



Au titre des espaces protégés, la CAH est essentiellement concernée par NATURA 2000. Une grande partie de ces espaces relève du **massif forestier de Haguenau**, mais d'autres se situent hors massif, notamment pour ce qui concerne les « zones spéciales de conservation » (directive européenne « Habitats »).



Natura 2000 : détail des zones protégées au titre de la directive
« Oiseaux »

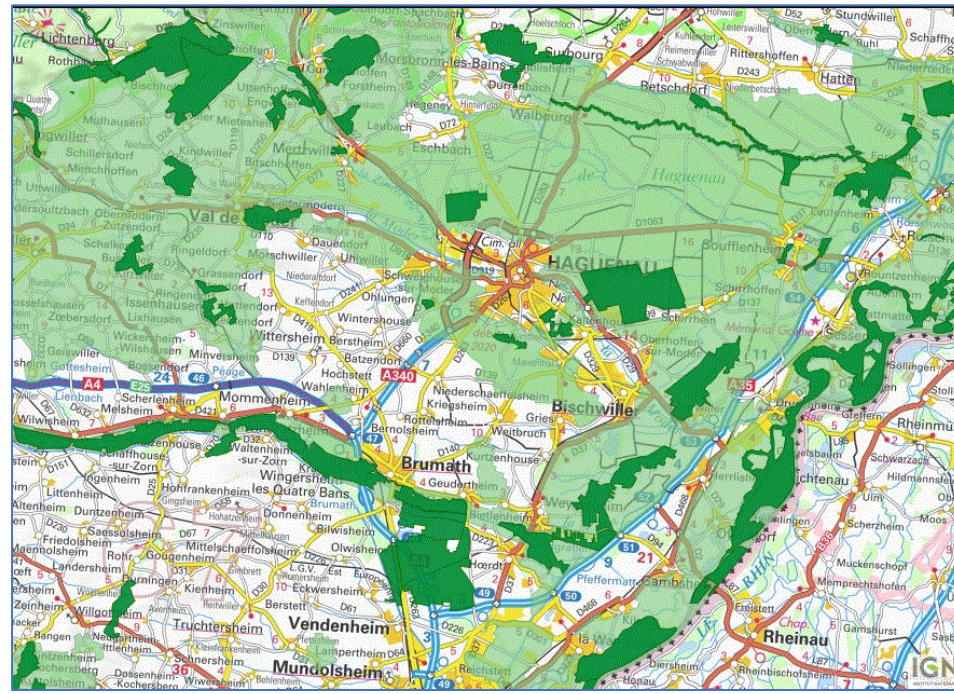


Natura 2000 : détail des zones protégées au titre de la
directive « habitats »
(couleur ocre centrée de rouge)

(Source : inventaire national des espaces naturels)

Natura 2000 n'épuise pas le sujet. D'autres types d'« espaces protégés » existent, sans compter les zones bénéficiant d'une protection de fait car hébergeant des animaux ou des plantes protégés en tant que tels.

De plus, si l'on ajoute les zones d'inventaire dites « zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), le territoire apparaît comme d'ores et déjà très impliqué dans la protection de la biodiversité.



ZNIEFF de niveau 1 (vert foncé) et 2 (vert clair)⁸

(Source : inventaire national des espaces naturels)

- ⁸ Il y a deux niveaux de ZNIEFF : **les ZNIEFF de type I qui sont des « secteurs de grand intérêt biologique ou écologique »** et **les ZNIEFF de type II qui recensent les « grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes »** (source : inventaire national des espaces naturels). Elles ne sont pas des zones de protection à proprement parler car elles relèvent d'une logique d'inventaire. Mais, du fait de leur nécessaire prise en compte dans les études d'impact des projets de développement urbain, par exemple, elles sont loin d'être sans effet juridique.

Dans le domaine plus global du **développement durable**, on notera, par exemple, que Haguenau, ville-centre de la CAH, s'est engagée, dès 2009, dans un programme « **agenda 21 local** » **ambitieux** - le premier agenda « communal » alors labellisé par l'Etat en Alsace.

Le **territoire de la CAH dans son ensemble** n'est pas en reste, qu'il s'agisse du secteur de **Bischwiller**, de **Schweighouse**, de **Brumath** ou du **Val de Moder**.

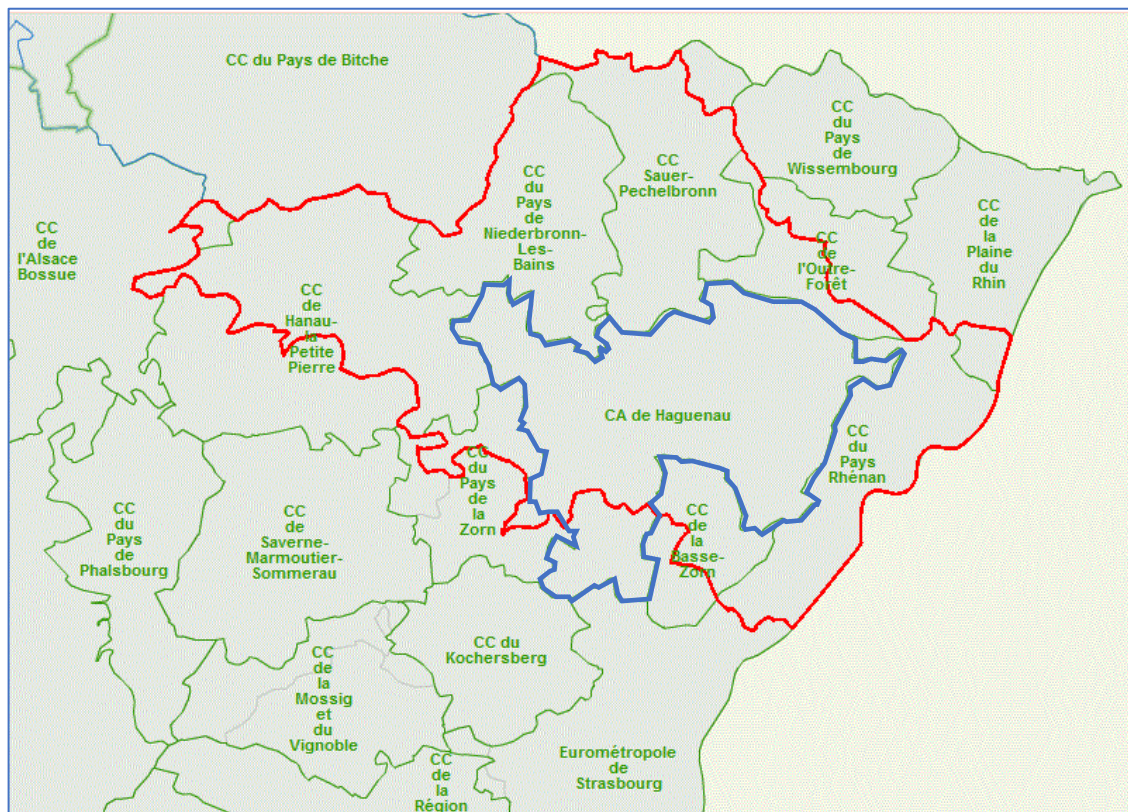
3 Cartographie complémentaire

3.1 Carte des zones d'emplois d'Alsace

Pour mémoire, la définition de la zone d'emploi par l'INSEE est la suivante : « Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

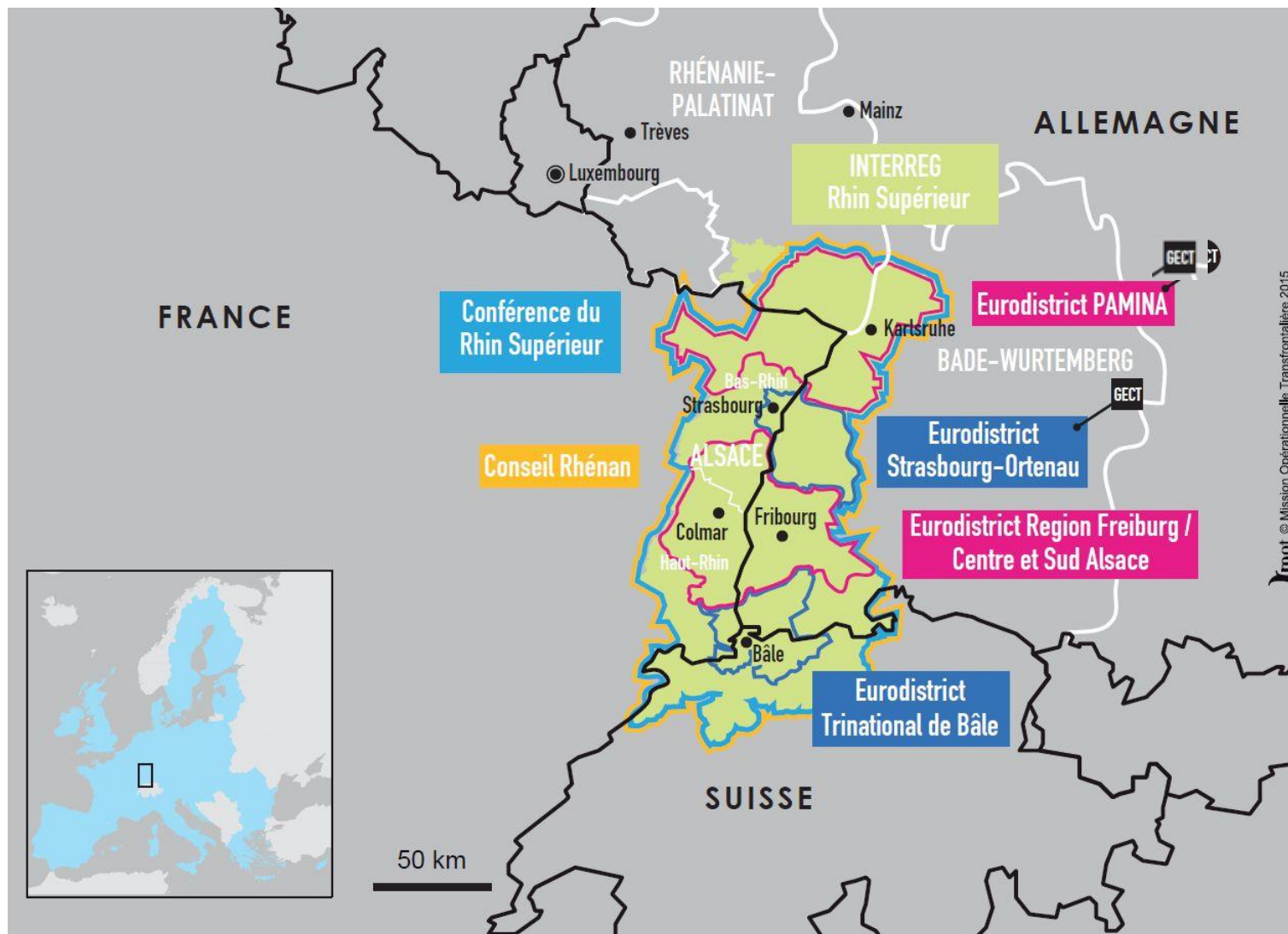
(...). Le zonage définit aussi des **territoires pertinents pour les diagnostics locaux** et peut guider la délimitation de territoires pour la **mise en œuvre des politiques territoriales** initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. (...). » (cf. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1361>)

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous en tenir prioritairement à ce zonage pour caractériser le territoire élargi de la CAH.



— CAH :
 — Zone d'emploi de Haguenau (ZEH) :

3.2 Carte des espaces de coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur (Eurodistrict PAMINA, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, etc.)



Projet de territoire

Agenda 2018-2020

L'Agenda 2018-2020 constitue le volet opérationnel de notre Projet de territoire. Son contenu a été validé par la Conférence des maires, en janvier 2018.

Au-delà de l'ensemble des actions mises en œuvre, au quotidien, dans le cadre des compétences communautaires, il fixe les grandes priorités, à court et moyen terme, pour chacune de nos politiques publiques.

Bien que circonscrites à un horizon prévisible (trois ans), ces priorités sont susceptibles d'être infléchies ou complétées en fonction d'éventuelles contraintes ou opportunités.

Economie – Emploi – Formation

Ce domaine d'intervention constitue la priorité des priorités de notre Communauté d'Agglomération. C'est sur lui, avant tout, que repose le développement et la vitalité de notre territoire, et le bien-vivre de nos administrés. Nous en avons d'ailleurs déjà affirmé la primauté en adoptant un Pacte financier de confiance et de solidarité qui garantit une fiscalité professionnelle particulièrement compétitive.

Nos priorités en matière d'économie, d'emploi et de formation sont les suivantes :

- Formaliser et mettre en œuvre notre stratégie de développement économique, avec nos partenaires
 - o Convention POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi) et, plus généralement, partenariat avec la Région
 - o Conventonnement avec les chambres consulaires
- Favoriser la mise en réseau des industriels impliqués dans l'usine du futur, via de nouvelles orientations pour l'ADEC (Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences)
- Mettre en œuvre un observatoire du commerce (pour chacun des pôles du territoire) avec la Chambre de commerce et d'industrie
- Promouvoir nos atouts pour localiser de nouvelles activités, notamment à travers le partenariat avec l'ADIRA
- Poursuivre l'extension et la modernisation des zones d'activités

- Renforcer l'offre de formations post-Bac

Tourisme

Le développement touristique est une chance pour notre territoire et nous estimons indispensable d'en faire un vecteur de dynamisation et d'attractivité profitable à tous les acteurs socio-économiques. Au-delà des coopérations qui se sont déjà nouées en Alsace du nord, il convient d'affirmer et de formaliser notre stratégie et d'actionner tous les leviers partenariaux.

Sur le plan de la politique touristique, les priorités suivantes sont retenues :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement touristique, et la faire partager et soutenir par nos partenaires
- Diversifier les échanges avec les socio-professionnels
- Développer la capacité d'accueil des camping-caristes
- Mettre en œuvre un plan vélo, pour promouvoir le cyclotourisme

Déchets – Energies

Dès après la création de la Communauté d'Agglomération, nous avons tenu à affirmer la nécessité d'offrir aux habitants de notre territoire une gamme de services de qualité et si possible nouveaux lorsqu'ils n'existaient pas. Dans le champ des énergies et surtout des déchets (qui concernent tous les administrés, sans exception), nous aurons à cœur de privilégier une logique d'efficacité et d'innovation en termes de service rendu.

Les priorités que nous adoptons sont les suivantes :

- Harmoniser les modes de gestion et les tarifs des services associés aux déchets
- Investir dans nos déchetteries et permettre un égal accès de tous les administrés à toutes les déchetteries de la CAH
- Mettre progressivement en place des points d'apport volontaire enterrés
- Développer de nouvelles filières de collecte (biodéchets, plâtres, pneus, vêtements, ...)

- Elaborer un Plan Climat Air Energie et réaliser les premières actions

Voirie – Assainissement – Milieux aquatiques

La sécurité et le confort pour tous les usagers de la route et des réseaux publics sont des objectifs majeurs de notre action dans le domaine des grandes infrastructures. C'est la raison pour laquelle nous entendons respecter la programmation pluriannuelle en matière de travaux qui avait été arrêtée par les précédentes communautés. Nous nous approprierons également la ou les nouvelles compétences dévolues à la CAH, notamment en matière de gestion des milieux aquatiques.

En matière de voirie, d'eau et d'assainissement, nous retenons les priorités suivantes :

- Réaliser les projets de voirie inscrits dans la programmation pluriannuelle, dans le respect des priorités des quatre territoires et de toutes les communes
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de mise en accessibilité de la voirie communautaire
- Elaborer et mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations, conformément aux programmes pluriannuels d'investissement
- Etudier l'harmonisation de la compétence et de la gestion dans les domaines de l'assainissement et des milieux aquatiques

Scolaire – Périscolaire

Depuis la création de la CAH, nous avons montré notre attachement à la diversification et à la modernisation des services scolaires et périscolaires. Cette préoccupation est d'autant plus essentielle qu'elle s'inscrit dans un contexte d'évolution des rythmes scolaires mais aussi de bouleversements sociétaux qui requièrent une implication responsable de la collectivité.

Dans le prolongement des actions déjà entreprises courant 2017, nos priorités sont les suivantes :

- Développer et mettre en œuvre un schéma de développement de l'offre périscolaire et optimiser les investissements par une mutualisation avec les équipements scolaires

- Mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée et équitable en matière de services périscolaires
- Accompagner le changement des rythmes scolaires
- Développer un programme ambitieux de rénovation et de modernisation des écoles relevant de la CAH
- Amplifier la place du numérique à l'école
- Simplifier les démarches des familles

Petite enfance - Jeunesse

Les familles et les jeunes tiennent une place significative dans le champ d'action de la CAH mais à des degrés différents. En effet, depuis 2018, la Petite enfance est restée ou devenue une compétence communale, tout en laissant à notre Communauté un rôle de mise en stratégie et en coordination sur le territoire. Quant à la compétence Jeunesse, elle est exercée conjointement par la CAH et par les communes.

Dans ces deux domaines, nos priorités sont les suivantes :

- Favoriser la diversification et la coordination des structures petite enfance de l'Agglomération
- Elaborer un projet territorial de (et pour) la jeunesse, dans le cadre d'une démarche participative
- Promouvoir la citoyenneté auprès des jeunes
- Simplifier les démarches des familles

Urbanisme – Numérique

Notre Communauté d'Agglomération présente d'indéniables atouts en termes d'aménagement du territoire, que nous souhaitons conforter, d'abord à travers un urbanisme et une offre de services équilibrés et harmonisés, ensuite, grâce au déploiement du très haut débit. Dans ce domaine, l'effort financier que réalise notre collectivité, pour accompagner les travaux de l'opérateur régional, est exceptionnel et justifié par les enjeux du numérique pour les habitants et pour les entreprises.

Nos politiques en matière d'aménagement du territoire s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- Acheter les plans locaux d'urbanisme communaux et préparer l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, gage de cohérence urbanistique et environnementale
- Suivre, accompagner et cofinancer le déploiement du très haut débit dans les communes de l'Agglomération
- Elaborer un plan « Territoire numérique » à l'échelle du territoire communautaire
- Accompagner la mise en œuvre du schéma départemental d'accès aux services publics adopté par l'Etat et par le Conseil départemental
- Optimiser les services rendus par les Maisons des services de l'Agglomération

Habitat

Face aux défis du logement, et du logement pour tous, il nous appartient de repenser la politique de l'habitat à l'échelle du territoire de la CAH. C'est donc dans le cadre d'une planification intercommunale que cette politique sera orientée, voire mise en œuvre, en fonction des compétences précises dont nous nous doterons.

Dans ce domaine, nous retenons les priorités suivantes :

- Elaborer un programme local de l'habitat intercommunal
- Fixer le champ de compétence communautaire dans le domaine de la politique du logement
- Améliorer et harmoniser le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage

Mobilités

Les mobilités sont au cœur de l'ambition communautaire, au sens où nous entendons favoriser la multimodalité, c'est-à-dire tous les modes de transport, et leur interconnexion, ainsi que la facilitation des déplacements pour les usagers, dans une optique de développement durable. C'est cette ambition qui nous conduit, notamment, à investir fortement pour

l'amélioration de la desserte ferroviaire, pour de nouveaux tracés routiers respectueux de l'environnement et pour le développement des modes doux.

Ces orientations nous conduisent à retenir les priorités suivantes :

- Gérer les nouvelles lignes de transport interurbain au titre du rôle d'autorité organisatrice des mobilités imparti à la CAH
- Mettre à l'étude un plan de déplacement urbain communautaire
- Prendre en compte, par l'intermédiaire d'un Observatoire intercommunal, les problèmes d'aménagement et de stationnement autour des gares de l'Agglomération
- Réaliser l'Espace Gare et services de la gare de Haguenau
- Réaliser la Voie de Liaison Sud (VLS)
- Développer un schéma de développement des itinéraires cyclables et réaliser les premières tranches d'un programme d'aménagement pluriannuel
- Explorer les pistes de mobilités innovantes

Finances – Commande publique

Nous avons souhaité que la Communauté d'Agglomération soit gage d'optimisation et de rigueur financières. C'est tout le sens qui a été donné aux engagements de notre Pacte financier. Les premières décisions prises en 2017 témoignent de la conformité des faits avec les objectifs du Pacte, notamment en ce qui concerne la neutralité fiscale, pour les contribuables et pour les communes.

En matière financière, nos priorités sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre du Pacte de confiance et de solidarité financière
- Garantir des finances communautaires saines
- Ne pas augmenter la pression fiscale
- Développer les commandes et achats groupés, et plus généralement une politique d'achat efficiente, gage d'économies d'échelle

Citoyenneté – Communication

La communication se doit d'être au service du citoyen ; c'est la raison pour laquelle, tout en limitant les dépenses au strict minimum, notre Communauté a entrepris d'élargir le contenu des informations destinées au public et de diversifier les supports.

Dans ce prolongement, nos priorités pour les trois années à venir sont les suivantes :

- Imaginer des dispositifs innovants pour faire participer et interagir avec les administrés
- Optimiser les outils de communication et d'information de la population
- Offrir des supports adaptés à tous les publics et sur tout le territoire communautaire
- Imaginer des activités et une communication favorisant l'appropriation de la CAH par nos concitoyens

Service public – Banque de matériel

De manière générale, la Communauté d'Agglomération entend agir pour offrir aux administrés un service public exemplaire. C'est ce qui motive les efforts de qualité et de performance auxquels s'emploie l'administration communautaire. C'est également ce qui nous a conduit, dès 2017, à favoriser la mutualisation des ressources humaines ainsi que des moyens administratifs et techniques sur l'ensemble du territoire.

Nous souhaitons privilégier les priorités suivantes :

- Développer la mutualisation, c'est-à-dire le partage des moyens entre l'Agglomération et les communes
- Maîtriser la masse salariale, sans remettre en cause la qualité du service public
- Développer et valoriser les compétences, les savoir-faire et les réussites des agents œuvrant pour l'Agglomération
- Créer un catalogue des matériels disponibles et ouvrir, grâce à la banque de matériels, de nouvelles possibilités pour les communes et les associations

Equipements sportifs et culturels

Bien que la question de l'exercice, communautaire ou communal, de la compétence en matière d'équipements culturels, sportifs et de loisirs, doit encore être tranchée, le passage obligé est celui d'une évaluation des besoins des acteurs locaux et des perspectives de collaboration qui peuvent se nouer à l'échelle de l'Agglomération.

A ce stade, et sous réserve des décisions qui seront prises, dans les prochains mois, en termes de compétences, nos priorités, en matière d'équipements, sont les suivantes :

- Déterminer la compétence (communale ou intercommunale) de tous les équipements sportifs et culturels du territoire, en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leurs enjeux
- Mettre en œuvre les investissements prévus dans les programmes pluriannuels
- Explorer les potentialités de coopération dans le domaine de la lecture publique
- Réaliser un diagnostic des équipements communautaires et élaborer un plan pluriannuel de travaux

Sécurité et salubrité

Dans le domaine de la sécurité et de la salubrité, les missions communautaires pourraient s'élargir au gré de l'évolution des compétences de la CAH mais aussi des réformes législatives et réglementaires. D'ores et déjà, nous engrangeons les bénéfices d'une gestion exercée à l'échelle de l'Agglomération.

En la matière, nos priorités sont les suivantes :

- Faire prendre en charge par la CAH les contributions communales au service départemental d'incendie et de secours
- Harmoniser les pratiques et les moyens, pour améliorer les services rendus aux administrés en matière de fourrière animaux et fourrière automobiles